

QUARANTE-CINQUIÈME JOURNÉE.

Mardi 29 janvier 1946.

Audience du matin.

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Plaise au Tribunal. L'accusé Kaltenbrunner, malade, ne paraîtra pas à l'audience ce matin.

M. DUBOST. — En qualité de représentant du Ministère Public français, je formerai un vœu, en priant le Tribunal de bien vouloir prêter attention à cette requête. Nos témoins, entendus hier, doivent être contre-interrogés par la Défense. Les conditions dans lesquelles ils sont ici sont assez précaires et il faut 30 heures de voyage pour rentrer à Paris. Nous voudrions savoir si vraiment la Défense a l'intention de les contre-interroger et nous voudrions qu'elle le fasse le plus rapidement possible, pour nous permettre d'assurer leur retour en France.

LE PRÉSIDENT. — Considérant ce que vous avez déclaré hier, Monsieur Dubost, et au nom du Tribunal, je dis que le Dr Babel doit avoir l'occasion de contre-interroger un de vos témoins, dans les deux jours qui vont suivre. Le Dr Babel est-il prêt à interroger le témoin aujourd'hui ?

M. BABEL. — Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu la copie du compte rendu de l'interrogatoire ; c'est pourquoi je n'ai pas été en mesure de préparer le contre-interrogatoire. Le délai était trop court, d'hier à aujourd'hui. Je ne puis maintenant dire avec certitude si je contre-interrogerai ou non le témoin. Si on me donne la possibilité d'avoir le compte rendu dans...

LE PRÉSIDENT. — Ce témoin, Monsieur Dubost, doit rester ici jusqu'à demain après-midi, mais les autres témoins peuvent partir. Voulez-vous faire le nécessaire, Monsieur Dubost, pour que le compte rendu soit fourni au Dr Babel, le plus tôt possible ?

M. DUBOST. — Je vais en donner l'ordre, Monsieur le Président.
(On introduit M. François Boix.)

Nous continuons. Le Tribunal se souvient qu'hier soir, nous avons projeté six photographies de Mauthausen, qui nous ont été apportées par le témoin qui est encore à la barre et qui ont été commentées par lui. Ce témoin a notamment indiqué dans quelles conditions la photographie, qui représente Kaltenbrunner dans la carrière de Mauthausen, a été prise. Nous déposons ces photographies sous le n° RF-332 comme document français.

Permettez-moi de poser une question encore à ce témoin et j'en aurai fini avec lui, au moins quant à l'essentiel de cette déposition.

Témoin, reconnaissez-vous, parmi les accusés, quelques-uns des visiteurs du camp de Mauthausen, que vous avez vus lorsque vous y étiez interné ?

M. BOIX. — Speer.

M. DUBOST. — Quand l'avez-vous vu ?

M. BOIX. — Il est venu en 1943 au camp de Gusen pour faire faire des constructions, et même à la carrière de Mauthausen. Moi-même je ne l'ai pas vu, parce que j'étais dans le service d'identification du camp et je ne pouvais pas sortir, mais, au cours de ces visites-là, le chef de service Paul Ricken a pris toute une pellicule Leica que moi-même ai développée. Dans cette pellicule, j'ai reconnu Speer, avec d'autres chefs des SS qui étaient venus avec lui. Il était habillé de couleur claire.

M. DUBOST. — Sur les photos que vous avez développées ?

M. BOIX. — Sur les photos, je l'ai reconnu, et ensuite il fallait écrire le nom et la date, parce que beaucoup de SS voulaient toujours des collections de toutes les photos des visites qui étaient faites au camp. J'ai reconnu Speer sur 36 photographies qui ont été prises par le SS-Oberscharführer Paul Ricken en 1943, pendant sa visite au camp de Gusen et à la carrière de Mauthausen. Il avait toujours l'air très satisfait sur les photos. Il y avait même des photos où il félicitait, avec une poignée de main cordiale, Franz Zierys, Obersturmbannführer. A ce moment-là, c'était le chef du camp de Mauthausen.

M. DUBOST. — Une dernière question. Existait-il des services d'aumôniers dans votre camp ? Comment mouraient les internés qui réclamaient les secours de leur religion ?

M. BOIX. — Oui, il y en avait plusieurs, d'après ce que j'ai pu remarquer, et c'est une organisation des catholiques allemands qui s'appelle « Bibelforscher », mais officiellement...

M. DUBOST. — Mais officiellement, l'administration du camp leur donnait-elle l'autorisation de pratiquer leur religion ?

M. BOIX. — Non, ils ne pouvaient rien faire. C'était complètement défendu pour eux, même de vivre.

M. DUBOST. — Même de vivre ?

M. BOIX. — Même de vivre.

M. DUBOST. — Est-ce qu'il y avait des aumôniers catholiques ou des pasteurs protestants ?

M. BOIX. — Ces sortes de Bibelforscher étaient presque tous protestants, mais je ne m'y connais pas beaucoup là-dedans.

M. DUBOST. — Comment étaient traités les religieux, les prêtres, les pasteurs ?

M. BOIX. — Il n'y avait aucune différence avec nous. Ils mouraient de la même façon que nous. Ils étaient parfois envoyés à la chambre à gaz, parfois fusillés, parfois mis dans de l'eau glacée, tous les moyens étaient bons. Les SS avaient une façon particulièrement dure d'agir avec eux, parce qu'ils savaient que ces hommes ne pouvaient pas travailler comme un travailleur normal. Ils agissaient ainsi avec tous les intellectuels de tous les pays.

M. DUBOST. — On ne les a pas laissés exercer leur ministère ?

M. BOIX. — Pas du tout.

M. DUBOST. — Les hommes qui mouraient avaient-ils un aumônier avant d'être exécutés ?

M. BOIX. — Pas du tout, au contraire ; parfois, au lieu d'être comme vous dites, soulagés par quelqu'un de leur religion, devant même le peloton d'exécution, ils recevaient 25 ou 75 coups avec un nerf de bœuf, donnés parfois par le SS-Obersturmbannführer qui le faisait personnellement. J'ai pu remarquer le cas de quelques officiers commissaires politiques, prisonniers de guerre russes.

M. DUBOST. — Je n'ai plus de question à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Bien. Général Rudenko ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Dites, s'il vous plaît, ce que vous savez sur l'extermination des prisonniers de guerre russes.

M. BOIX. — Il est impossible que je dise tout ce que je sais, parce que je sais tant de choses que je n'aurais pas fini dans un mois.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je voudrais vous demander d'exposer brièvement les choses principales, ce que vous savez sur l'extermination des prisonniers russes dans le camp de Mauthausen.

M. BOIX. — L'arrivée des premiers prisonniers de guerre a eu lieu en 1941. On avait annoncé l'arrivée de 2.000 prisonniers de guerre russes. Il s'agissait de prisonniers de guerre. Ils ont pris les mêmes précautions que lorsque les prisonniers de guerre espagnols républicains sont entrés au camp. Ils ont placé des mitrailleuses partout autour des baraques et s'attendaient au pire. Aussitôt que les prisonniers de guerre russes sont entrés au camp, on a vu qu'ils étaient dans un très mauvais état, ils ne pouvaient même plus entendre. Ils étaient des loques humaines. A ce moment-là, on les a placés dans des baraquements, à raison de 1600 par baraque. Il faut se rendre compte qu'il s'agissait de baraques de 7 mètres de large sur 50 mètres de long. Ils ont été dépourvus de vêtements, du peu de vêtements qu'ils avaient avec eux. Ils ont pu garder

seulement un caleçon et une chemise. Il faut remarquer que c'était au mois de novembre. A Mauthausen, il faisait plus de 10° au-dessous de zéro.

A leur arrivée, il y a eu déjà 24 morts, seulement pendant la marche des 4 kilomètres qui séparent la gare du camp de Mauthausen. Au début, ils ont suivi avec eux le même système qu'avec nous, les républicains espagnols; ils nous ont laissés d'abord sans rien faire, sans travailler. Ils les ont laissés tranquilles, mais presque sans rien manger. Au bout de quelques semaines, ils étaient déjà à bout de forces. C'est alors qu'on a commencé avec eux le système d'élimination. On les faisait travailler dans des conditions épouvantables, matraqués, battus, bafoués, et au bout de trois mois, sur 7.000 prisonniers de guerre russes, venus de partout, il n'en restait que 30 survivants. Ces 30 survivants ont été photographiés au service de Paul Ricken, pour un document, et c'est moi qui ai ces photos-là, pour pouvoir les montrer, si MM. les Jurés le désirent.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous avez les photos de ces prisonniers?

M. BOIX. — Oui, je les ai données à M. Dubost.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous pouvez les montrer, ces photos?

M. BOIX. — C'est M. Dubost qui les a.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous remercie. Que savez-vous en ce qui concerne les Yougoslaves et les Polonais?

M. BOIX. — Les premiers Polonais sont entrés au camp en 1939, au moment de la défaite de la Pologne. Ils ont reçu le même traitement que tous les autres: à ce moment-là il n'y avait que des bandits allemands, qui ont alors commencé ce travail d'extermination. Il y a des dizaines de milliers de Polonais qui sont morts dans les pires conditions. Mais ce qu'il faudrait remarquer, c'est la position des Yougoslaves. Les Yougoslaves ont commencé à arriver par des transports, habillés en civil, et ils étaient fusillés soi-disant légalement. Les SS, pour cela, mettaient même les casques d'acier. Ils les fusillaient deux par deux. Le premier transport était de 165, le deuxième de 180 et après il y a eu des petits groupes: 15, 50, 60, 30, et même des femmes.

Il faut bien remarquer qu'une fois parmi les quatre femmes qui ont été fusillées — et c'était l'unique cas dans les camps de déportés — certaines avant de mourir ont craché au visage de leurs assassins.

Les Yougoslaves ont souffert comme peu de gens ont souffert. Leur position ne peut être comparée qu'à la position des Russes. Ils étaient jusqu'à la fin massacrés par tous les moyens. Je voudrais bien dire encore quelque chose sur les Russes, parce qu'ils ont subi beaucoup de choses.

j'ai essayé et je suis retombé par suite de ma paralysie. Alors ils m'ont donné des coups de pied et je leur ai dit : « Ne serait-il pas mieux que vous me tueiez, puisque je ne peux plus bouger ».

Ils me tirèrent de ma cellule et m'emmenèrent une fois de plus à Victoria Terrace, le quartier général où les interrogatoires avaient lieu. Cette fois, l'interrogatoire était conduit par un SS du nom de Stehr. Je ne pouvais me tenir debout, je gisais nu sur le sol. Ce Stehr avait comme assistants quatre ou cinq agents de la Gestapo et ils commencèrent à me piétiner et à me donner des coups de pied.

Tout d'un coup, ils me remirent debout et ils me portèrent à une table sur laquelle Stehr était assis; il me prit la main gauche de cette façon (*M. Cappelen fait le geste*) et m'enfonça des aiguilles sous les ongles et commença à les casser. Je souffrais tellement que tout tournait autour de moi; je voyais double; la douleur était si forte que je retirai la main; je n'aurais pas dû le faire car mon geste le rendit furieux. Je perdis connaissance et je ne sais combien de temps je suis resté évanoui.

Je repris connaissance en sentant une odeur de viande grillée. Un des agents de la Gestapo tenait une espèce de lampe et me brûlait la plante des pieds; cela ne me fit pas très mal, car j'étais tellement affaibli que tout m'était égal. J'étais si paralysé que ma langue ne pouvait plus remuer en sorte que je ne pouvais parler, mais seulement gémir un peu et toujours pleurer naturellement. Je ne me rappelle plus grand'chose de cet incident. C'est cependant un des pires moments de tous mes interrogatoires.

On me ramena à la prison; le temps passa et j'essayai de manger un peu mais je rendais tout ce que prenais. Peu à peu je me remis. Je ne pouvais me tenir debout, j'étais encore paralysé d'un côté. Je fus de nouveau interrogé et ensuite confronté avec d'autres Norvégiens, avec des personnes que je connaissais et d'autres que je ne connaissais pas. La plupart étaient maltraités, tous avaient des ecchymoses. Je me souviens surtout de deux de mes amis, des gens très bien avec lesquels on me confronta. Ils portaient des traces évidentes de torture et lorsque je revins plus tard de mon emprisonnement, tous deux étaient morts des traitements subis.

Je veux parler d'un autre cas, si vous le permettez, d'une personne qui s'appelle Sverre Emil Halvorsen. Un jour, ce devait être en automne, en août ou en octobre 1943, il avait quelques ecchymoses et était très malheureux. Il me dit qu'on l'avait très maltraité et que lui et quelques-uns de ses amis avaient comparu devant une sorte de Tribunal qui leur avait dit qu'ils devaient être fusillés le lendemain. Ils prononcèrent une espèce de sentence contre eux pour faire un exemple. Halvorsen se sentait très malade et avait de grands maux de tête. Je demandai au gardien d'appeler

le gardien chef qui s'appelait Goetz. Il vint et me demanda ce que diable je voulais. Je lui répondis : « Mon camarade est très malade, ne pourrait-il avoir de l'aspirine ? » « Oh non ! dit-il, c'est du gaspillage, puisqu'il doit être fusillé demain matin ».

Le lendemain, mon camarade fut emmené de sa cellule et, après la guerre, il fut retrouvé à Trondhjem, dans une fosse commune, parmi d'autres Norvégiens, avec une balle dans la nuque.

La prison d'Oslo, Moellergata, 19, où je suis resté 25 mois environ, était une « maison de l'horreur ». Chaque nuit ou presque, j'entendais des gens crier et gémir. Un jour — c'était en décembre 1943, aux environs du 8 décembre — ils vinrent dans ma cellule et me dire de m'habiller ; c'était pendant la nuit. Je mis les habits en guenilles qui me restaient. Pratiquement j'étais remis, mais j'étais évidemment paralysé d'un côté et ne pouvais pas très bien marcher, mais je pouvais marcher. Je suis descendu dans le couloir et ils m'appuyèrent comme d'habitude contre le mur ; j'attendais qu'ils m'emmenent et me fusillent. Mais ils ne me fusillèrent pas ; ils m'emmenèrent en Allemagne avec beaucoup d'autres Norvégiens.

Je sus plus tard qu'avec quelques-uns de mes amis, et par amis je veux dire des Norvégiens, nous faisons partie des internés qu'on appelait « Nacht und Nebel » (Nuit et Brouillard). C'était un camp très dur appelé Natzweiler en Alsace ; nous dûmes travailler dans une carrière à extraire des pierres de la montagne. Je n'ennuierai pas le Tribunal avec mes récits sur Natzweiler. Je veux seulement dire qu'il y avait là des gens de toutes nationalités : Français, Russes, Hollandais, Belges, et que nous étions environ 500 Norvégiens. Entre 60 à 70 % moururent dans ce camp ou dans d'autres camps de concentration. Il y avait aussi deux Danois.

Nous avons vu des choses cruelles si terribles que je ne peux... Elles sont bien connues. Le camp dut être évacué en septembre 1944 et nous fûmes envoyés à Dachau près de Munich, mais nous n'y restâmes pas longtemps ; moi, du moins, je n'y restai pas longtemps. Je fus envoyé dans un commando appelé Aurich en Frise orientale où nous étions environ... Il dépendait de Neuengamme près de Hambourg. Nous étions là environ 1500 prisonniers et nous avions à creuser des fossés anti-chars. Chaque jour, nous devions marcher trois ou quatre heures et voyager ensuite en chemin de fer pendant une heure pour nous rendre aux fossés anti-chars pour travailler. Ce travail était tellement pénible et dur et nous étions si maltraités que la plupart d'entre nous sont morts là-bas. Je pense qu'environ la moitié des prisonniers sont morts de mauvais traitements et de dysenterie au cours des cinq à six semaines que nous sommes restés là-bas. Même pour les SS qui commandaient le camp c'en était trop, en sorte qu'ils abandonnèrent je suppose.

Je fus alors envoyé de Neuengamme près Hambourg dans un camp appelé Gross-Rosen en Silésie, aux environs de Breslau. Ce

camp était très dur aussi. Nous étions environ 40 Norvégiens et, après quatre à cinq semaines, il n'en restait plus que dix environ.

LE PRÉSIDENT. — Vous allez sans doute déposer pendant quelque temps encore. Il me paraît préférable que nous suspendions l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

M. DUBOST. — Monsieur Cappelen, voulez-vous continuer le récit de votre passage dans les camps et nous parler notamment de ce que vous savez du camp de Natzweiler et de l'activité dans ce camp du Dr Hirt, Hirsch ou Hirtz de la Faculté de médecine allemande de Strasbourg ?

M. CAPPELEN. — A ce camp de Natzweiler, on y faisait aussi des expériences. Juste à côté du camp se trouvait une ferme appelée Struthof. Elle faisait pratiquement partie du camp et des prisonniers y travaillaient pour nettoyer les pièces. Quelquefois, pas très souvent, on en prenait. Un jour par exemple, je m'en souviens très nettement, tous les Gitans furent pris et emmenés à Struthof. Tous avaient peur d'aller là-bas. Un de mes amis, un Norvégien, du nom de Hvidding, qui travaillait à l'hôpital du camp ou à ce qui servait d'hôpital, me dit le jour suivant : « Je vais vous dire quelque chose : ils ont été traités, autant que je sache, par un genre de gaz ». « Comment savez-vous cela ? » lui demandai-je. Il me répondit : « Venez avec moi » ; et, par les fenêtres de l'hôpital, je pus voir quatre de ces Gitans couchés dans des lits. Il n'était pas facile de voir à travers les carreaux mais ils avaient de la bave autour de la bouche.

Mon ami me dit que les Gitans ne pouvaient dire grand'chose, tant ils étaient malades, mais, autant que mon ami pouvait le savoir, avec ce gaz utilisé sur douze Gitans qui avaient été traités, quatre vivaient encore et huit autres étaient morts à Struthof. Puis il me dit : « Vous voyez cet homme ? Quelquefois, il traverse le camp avec d'autres ». « Oui, je l'ai vu », répondis-je. « C'est le professeur Hirtz de l'Université allemande de Strasbourg », me répondit-il. « Je suis tout à fait sûr, me dit Hvidding, que cet homme est Hirt ou Hirtz. Il vient tous les jours avec une soi-disant commission pour examiner ceux qui reviennent de Struthof ; ils étudient les résultats ». C'est tout ce que je sais concernant cette question.

M. DUBOST. — Combien de Norvégiens sont morts à Gross-Rosen ?

M. CAPPELEN. — Il m'est impossible de donner un chiffre exact pour Gross-Rosen. Mais je connais environ 40 personnes qui sont allées là-bas et j'en connais à peu près 10 qui en sont revenues : Gross-Rosen était un camp terrible.

Mais le pire de tout fut l'évacuation de ce camp; je pense que ce fait eut lieu vers le milieu de février de cette année. Les Russes approchaient de plus en plus de Breslau.

LE PRÉSIDENT. — Vous voulez dire en 1945?

M. CAPPELEN. — Oui, je veux dire en 1945. Un jour, nous fûmes rassemblés sur l'« Appellplatz », terrain d'exercice : nous étions tous très affaiblis par le travail très dur, le manque de nourriture et les mauvais traitements. Nous sommes partis à pied, par détachements de 2.000 à 3.000. Le détachement où je me trouvais avait un effectif d'environ 2.500 à 2.800 personnes. Quand ils prenaient des effectifs, ils indiquaient tant de personnes. Quand nous avons commencé à marcher, nous étions gardés par les SS qui s'étaient placés de chaque côté. Ils étaient très nerveux et presque comme des fous; plusieurs étaient ivres. Nous ne pouvions marcher assez vite et ils ont défoncé le crâne de cinq personnes qui ne pouvaient suivre. Ils disaient en allemand : « Voilà ce qui arrive à ceux qui ne peuvent marcher ». Les autres auraient été traités de la même façon, s'ils n'avaient pas pu suivre. Nous marchions comme nous pouvions, nous essayions bien de nous entr'aider, mais nous étions tous trop épuisés.

Après 6 à 8 heures de marche, nous sommes arrivés à une gare de chemin de fer; il faisait très froid et nous n'avions que les costumes rayés de la prison, de mauvaises chaussures. Mais nous nous disions : Nous sommes heureux maintenant d'être arrivés à une gare de chemin de fer; il est préférable d'être dans un wagon à bestiaux que de marcher en plein hiver. Il faisait très froid, 11 à 12° au-dessous de zéro; mais il y avait un long train avec des wagons découverts — en Norvège nous les appelons wagons à sable. On nous força, à coups de pied, à monter dans ces wagons; environ 80 par wagon. Nous étions assis les uns contre les autres, gelés, sans nourriture et sans eau pendant cinq jours. Lorsqu'il neigeait, nous faisons ainsi (*faisant le geste*) pour nous désaltérer.

Après un temps très long qui m'a paru durer des années, nous arrivâmes à un endroit qui, je l'appris plus tard, était Dora. C'est aux environs de Buchenwald. Nous sommes arrivés là, ils nous firent descendre à coups de pied mais beaucoup étaient morts. L'homme qui était à côté de moi était mort mais je n'avais pas le droit de m'en écarter. Je devais rester assis le dernier jour près d'un cadavre. Je ne connais pas les chiffres moi-même naturellement, mais environ un tiers ou la moitié d'entre nous étaient raides morts. Je sus plus tard à Dora que le nombre de morts de notre train atteignait 1447.

De Dora, je ne me rappelle pas grand'chose, car j'étais plus ou moins mort, quoique j'aie toujours été un homme ayant bon tempérament et bonne humeur pour m'aider moi-même ou pour aider mes

amis. J'avais presque abandonné. Je ne puis plus me rappeler grand'chose. J'eus la bonne chance de profiter de l'action de Bernadotte. Nous fûmes sauvés et amenés à Neuengamme, près de Hambourg. Lorsque j'y arrivai, je rencontrai quelques-uns de mes vieux amis, des étudiants de Norvège que avaient été déportés en Allemagne et d'autres prisonniers qui venaient de Sachsenhausen et d'autres camps, les quelques prisonniers norvégiens «NN», relativement peu nombreux, qui vivaient encore et tous dans de très mauvaises conditions. Plusieurs de mes amis sont encore à l'hôpital en Norvège. Quelques-uns moururent après avoir été rapatriés.

Voilà ce qui nous est arrivé, à moi et à mes camarades pendant les 45 mois que j'ai passés en prison. Je sais très bien qu'il m'est possible de donner plus de détails que je ne l'ai fait, mais j'ai pris pour ainsi dire les parties qui montreront, je l'espère, la façon dont les SS allemands se sont conduits à l'égard des Norvégiens et en Norvège.

M. DUBOST. — Pour quelle raison aviez-vous été arrêté ?

M. CAPPELEN. — Je fus arrêté le 29 novembre 1941, à Hoistly ; c'est une sorte de maison de repos où l'on va faire du ski.

M. DUBOST. — Qu'aviez-vous fait ? Que vous reprochait-on ?

M. CAPPELEN. — Ce que j'avais fait ? Comme la plupart des Norvégiens, nous nous considérions de toute façon en guerre avec l'Allemagne. Naturellement, nous étions pour la plupart contre eux par sentiment. Aussi, je me souviens que, lorsque la Gestapo me demanda : « Que pensez-vous de Quisling ? » je lui répondis simplement : « Je vous demande ce que vous auriez fait si un officier allemand, même commandant, lorsque votre pays est en guerre et que votre Gouvernement a donné l'ordre de la mobilisation, si cet officier venait vous dire : « Oubliez cet ordre de mobilisation. » Un homme ne peut faire cela avec dignité. »

M. DUBOST. — Dans son ensemble, la population allemande a-t-elle ignoré ou bien a-t-elle connu ce qui se passait dans les camps ?

M. CAPPELEN. — Il est naturellement très difficile pour moi de répondre à cette question ; mais en Norvège, même au moment où je fus arrêté, nous savions beaucoup de choses au sujet de la façon dont les Allemands traitaient les prisonniers.

Il y a une chose dont je me souviens, à Munich, où je travaillais. (Je ne travaillais pas, j'étais à Dachau pendant cette courte période.) Je fus emmené une fois avec quelques autres à Munich, pour rechercher des cadavres, des bombes et autres choses semblables dans les ruines.

Je crois au moins que c'était là la raison. Ils ne nous dirent rien, mais nous savions ce dont il retournait. Nous étions environ une centaine de prisonniers. Nous ressemblions à des cadavres ambulants, nous avions très mauvais aspect. Nous parcourions les rues et les gens pouvaient nous voir; ils pouvaient voir aussi ce que nous allions faire, le genre de travail qui (on peut le penser) était très dangereux et qui, en quelque sorte, leur rendait service. Mais ils n'étaient pas réjouis de nous voir. Quelques-uns nous injuriaient et nous criaient: « C'est par votre faute que nous sommes bombardés ».

M. DUBOST. — Y avait-il des aumôniers dans vos camps? Aviez-vous le droit de prier?

M. CAPPELEN. — Pour les internés « NN » à Natzweiler, il y avait un prêtre norvégien. Il était, je suppose, ce que vous appelez en anglais doyen (dean). Il avait un rang très élevé. Nous disions « Prost » en norvégien. Il était de la côte ouest de Norvège; il fut amené à Natzweiler comme prisonnier « NN ». D'autres de mes camarades ont demandé s'ils pouvaient se réunir de temps en temps pour qu'il puisse parler de religion, mais il leur répondit: « Non, je n'ose pas faire cela; j'avais une Bible, ils me l'ont prise, et ils plaisantaient à ce sujet et disaient: « Vous, sale ecclésiastique, si « vous montrez la Bible ou des choses semblables, vous savez... » Alors nous n'avons rien fait dans ce cas-là.

M. DUBOST. — Ceux d'entre vous qui mouraient recevaient-ils les secours de leur religion?

M. CAPPELEN. — Non.

M. DUBOST. — Les morts étaient-ils traités avec décence?

M. CAPPELEN. — Non.

M. DUBOST. — Y avait-il un service religieux?

M. CAPPELEN. — Non.

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que Monsieur le Délégué soviétique à une question à poser?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je n'ai pas non plus de questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public des États-Unis désire-t-il poser des questions? (*Pas de réponse.*) Est-ce que la Défense désire poser des questions au témoin?

Dr MERKEL. — Témoin, lors de votre premier interrogatoire, qui a eu lieu, selon l'habitude, dix jours environ après votre arrestation, avez-vous été interrogé par des agents de la Gestapo allemande ou norvégienne?

M. CAPPELEN. — Je fus interrogé par deux Norvégiens qui appartenaient, ainsi que je l'appris par la suite, à la « Staatspolizei ». Ce n'était pas la police de Norvège; ils travaillaient avec la Gestapo. C'était en fait la même chose. Je fus interrogé par eux après les dix jours et ainsi, je le sus plus tard, ils ont agi de cette façon parce que c'était plus facile de faire l'interrogatoire en norvégien; la plupart des Allemands ne pouvaient pas parler norvégien. Je crois que c'est pour cela qu'ils prenaient des Norvégiens et vous pouvez pratiquement les appeler « Gestapo ». Ils leur faisaient faire le premier interrogatoire.

Dr MERKEL. — A la « Victoria Terrace », je crois vous avoir bien compris en disant que c'était là qu'était le quartier général de la Gestapo à Oslo; l'interrogatoire était-il fait par des fonctionnaires norvégiens ou par des Allemands?

M. CAPPELEN. — Je puis dire qu'il a pu y avoir un Norvégien comme interprète, mais comme je parle la langue allemande, je ne puis affirmer avec cent pour cent de certitude s'il y avait là un ou deux policiers norvégiens. C'est difficile. Mais, comme « Victoria Terrace » était le quartier général de la Gestapo, ils avaient naturellement quelques nazis norvégiens pour les aider, mais la plupart d'entre eux étaient Allemands.

Dr MERKEL. — Est-ce que les employés qui vous ont interrogé étaient en uniforme ou non?

M. CAPPELEN. — Au cours de mes interrogatoires quelquefois, je les ai vus en uniforme, mais lorsqu'ils me torturaient, la plupart étaient habillés en civil; autant que je m'en souviene, il n'y avait qu'une seule personne en uniforme une des fois où ils m'ont torturé.

Dr MERKEL. — Vous dites que vous avez été traité par un médecin; est-ce que ce médecin est venu volontairement ou lui avez-vous demandé de venir vous rendre visite?

M. CAPPELEN. — La première fois, j'ai demandé qu'un docteur vienne, mais personne n'est venu. Lorsque j'étais supposé être mort, j'ai repris connaissance tout seul; il est possible que le gardien m'ait surveillé, car il partit et revint ensuite avec un médecin.

Dr MERKEL. — Saviez-vous que, dans les camps allemands, vous étiez tenu à un silence absolu sur les conditions du camp, aussi bien entre vous qu'au dehors du camp vis-à-vis des tiers? Saviez-vous aussi que des punitions terribles étaient infligées au cas où l'on manquait à ce silence?

M. CAPPELEN. — Dans les camps, naturellement, nous comprenions plus ou moins qu'ils était interdit de parler des tortures que l'on avait subies. Mais dans les camps « Nacht und Nebel » particulièrement, camp dans lequel je me trouvais être, les conditions étaient tellement mauvaises que même la torture, parfois,

aurait été préférable à cette mort lente. Donc, les seules choses dont nous parlions étaient : « Quand finira la guerre ? », « Comment aider nos camarades ? », « Pourrons-nous avoir un peu de nourriture cette nuit ou non ? ».

Dr MERKEL. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il y a d'autres avocats qui désirent poser des questions ?

Monsieur Dubost, avez-vous quelque chose à demander ?

M. DUBOST. — Je n'ai plus rien à demander, Monsieur le Président, je vous remercie.

(M. Hans Cappelen se retire.)

M. DUBOST. — Si le Tribunal le veut bien, nous pouvons entendre maintenant le témoin Roser, qui donnera quelques précisions sur les conditions dans lesquelles étaient gardés, dans des camps de représailles, les prisonniers de guerre français.

(On introduit M. Paul Roser.)

LE PRÉSIDENT. — *(Au témoin.)* Quel est votre nom ?

M. PAUL ROSER. — Roser Paul.

LE PRÉSIDENT. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Le témoin prête serment.)

LE PRÉSIDENT. — Levez la main droite et dites : « Je le jure. »

M. ROSER. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

M. DUBOST. — Vous vous appelez Paul Roser ?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Votre nom s'écrit R-O-S-E-R ?

M. ROSER. — R-O-S-E-R.

M. DUBOST. — Vous êtes né... ?

M. ROSER. — Le 8 mai 1903 à Pantin.

M. DUBOST. — Vous êtes de nationalité française ?

M. ROSER. — Française.

M. DUBOST. — Né de parents français ?

M. ROSER. — Né de parents français.

M. DUBOST. — Vous étiez prisonnier de guerre ?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous avez été fait prisonnier au combat ?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — En quelle année?

M. ROSER. — Le 14 juin 1940.

M. DUBOST. — Vous avez tenté de vous évader?

M. ROSER. — Oui, plusieurs fois.

M. DUBOST. — Combien de fois?

M. ROSER. — Cinq fois.

M. DUBOST. — Cinq fois?

M. ROSER. — Oui, cinq fois.

M. DUBOST. — Vous avez été transféré finalement dans un camp disciplinaire?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Voulez-vous indiquer quel était le régime de ce camp disciplinaire? Vous préciserez votre grade et vous indiquerez quel est le traitement que l'on a fait subir aux Français de votre grade dans les camps disciplinaires, et pour quelles raisons.

M. ROSER. — Parfaitement. J'étais aspirant; c'est un grade qui, en France, se place entre celui d'adjudant-chef et de sous-lieutenant. J'ai été dans plusieurs camps disciplinaires. Le premier était un petit camp, que les Allemands appelaient Strafkommando, à Linzbourg dans le Hanovre. C'était en 1941; nous étions une trentaine. Au cours de mon séjour dans ce commando, dans l'été de 1941, nous avons tenté de nous évader. Une nouvelle fois, nous avons été repris par nos gardiens, au moment même où nous sortions. Nous étions naturellement désarmés. Les Allemands, nos gardiens, ayant repris l'un d'entre nous, ont voulu lui faire dire quels étaient ceux qui voulaient également s'évader. L'homme gardait le silence; les gardiens se jetèrent sur lui, le frappant de la crosse du revolver au visage, de coups de baïonnette, de coups de crosse de fusil. A ce moment-là, ne voulant pas laisser tuer notre camarade, plusieurs d'entre nous s'avancèrent et se dénoncèrent: je reçus alors une volée de coups de baïonnette appliqués sur la tête et je tombai évanoui. Lorsque je revins à moi, un des Allemands était agenouillé sur ma jambe et continuait à me frapper; un autre, levant son fusil, cherchait à atteindre ma tête. Je ne fus sauvé à cette occasion que par l'intervention de mes camarades, qui se jetèrent entre les Allemands et moi. Cette nuit-là, nous fûmes frappés pendant trois heures exactement, à coups de crosse de fusil, coups de baïonnette et coups de crosse de revolver au visage. J'ai perdu connaissance trois fois. Le lendemain, on nous emmena au travail quand même. Nous creusions des fossés de drainage dans des marécages; c'était un travail très dur qui commençait à 6 h. 30 du matin pour s'achever à 6 heures le soir. Nous faisons deux pauses d'une demi-heure chacune, nous n'avions

rien à manger pendant la journée; la soupe, en rentrant le soir, et un morceau de pain, un petit saucisson ou 2 centimètres cubes de margarine, et c'était tout.

A la suite de notre tentative d'évasion, nos gardiens nous ont retenu tous les colis que nos familles nous envoyaient, pendant un mois; nous ne pouvions pas écrire ni recevoir de correspondance. Au bout de 3 mois et demi, en septembre 1941, nous avons été envoyés dans des commandos ordinaires; j'ai personnellement été très malade à cette époque et suis rentré au Stalag X-B, à Sandbostel.

M. DUBOST. — Pourquoi étiez-vous soumis à un régime spécial bien qu'aspirant?

M. ROSER. — Certainement à cause de mes tentatives d'évasion.

M. DUBOST. — Aviez-vous accepté de travailler?

M. ROSER. — Non pas, j'avais, comme tous mes camarades aspirants et comme la plupart des sous-officiers, refusé de travailler, m'appuyant sur les dispositions de la Convention de Genève, que l'Allemagne avait signée, et qui prévoit que les sous-officiers prisonniers ne peuvent être astreints à aucun travail sans leur consentement. L'Armée allemande, aux mains de laquelle nous nous trouvions, n'a, pour ainsi dire, jamais respecté cet engagement pris par l'Allemagne.

M. DUBOST. — Êtes-vous au courant des exécutions auxquelles il aurait été procédé à l'Oflag XI-B?

M. ROSER. — J'ai été au courant de la mort de plusieurs prisonniers français ou alliés, en particulier à l'Oflag XI à Grossborn, en Poméranie. Le lieutenant français Robin, qui avait préparé avec plusieurs camarades une évasion, et pour cela creusé un tunnel, a été tué de la manière suivante: les Allemands ayant eu connaissance du tunnel préparé, le Hauptmann Buchmann, qui faisait partie du cadre du camp, a guetté la sortie des évadés avec quelques gardiens allemands. Le lieutenant Robin, qui sortait le premier, a été tué d'un coup de feu, alors qu'évidemment il ne pouvait aucunement attaquer qui que ce soit ou se défendre.

D'autres cas de ce genre se sont produits: un de nos amis, le lieutenant français Ledoux, envoyé à la forteresse de Graudenz, où il a subi un régime de détention terrible, a vu tuer son meilleur ami, le lieutenant britannique Anthony Thomson, par le Hauptfeldwebel Ostreich, d'un coup de revolver dans la nuque, dans leur cellule. Le lieutenant Thomson venait d'essayer de s'évader et avait été repris sur le terrain d'aviation par les Allemands. Le lieutenant Thomson appartenait à la RAF.

J'aurais aussi à dire qu'au camp de Rawa-Ruska en Galicie, où j'ai fait un séjour de cinq mois, plusieurs de nos camarades...

M. DUBOST. — Voulez-vous dire pourquoi vous étiez à Rawa-Ruska ?

M. ROSER. — Au cours de l'hiver 1941-1942, les Allemands désiraient intimider premièrement les sous-officiers réfractaires au travail, deuxièmement les évadés, troisièmement les hommes qui, employés dans des commandos, étaient surpris à saboter, nous prévinrent qu'à partir du 1^{er} avril 1942, tous les évadés qui seraient repris seraient envoyés dans un camp spécial, un Straflager à Rawa-Ruska, en Pologne. C'est à la suite d'un nouvel essai d'évasion que je fus, avec environ 2.000 Français, emmené en Pologne. Je me trouvais à Limbourg-an-der-Lahn, Stalag XII-A, où nous avons été regroupés et mis dans des wagons. Nous avons été dépouillés de nos capotes, de nos souliers, de tous les vivres que certains d'entre nous pouvaient conserver, placés dans des wagons, où l'effectif variait de 53 à 56. Le voyage a duré six jours. On ouvrait généralement les wagons quelques minutes au cours d'une halte, en pleine campagne. On nous a donné en six jours deux fois de la soupe, une fois à Oppeln, une fois à Jaroslaw, et cette soupe était immangeable. Nous sommes restés 36 heures sans boire au cours de ce voyage; comme nous n'avions aucun récipient avec nous, il était impossible de faire provision d'eau. Lorsque nous sommes arrivés à Rawa-Ruska, le 1^{er} juin 1942, nous avons trouvé d'autres prisonniers, Français pour la plupart, qui étaient là depuis quelques semaines, extrêmement découragés, un régime alimentaire de beaucoup inférieur à tout ce que nous avons vu jusqu'alors; et pour personne, aucun colis de la Croix-Rouge internationale ou familial n'avait été délivré. Nous nous sommes trouvés à cette époque, environ 12.000 ou 13.000 dans ce camp. Il y avait pour cette population un robinet fournissant quelques heures par jour de l'eau non potable. Cet état de choses a duré jusqu'à la visite de deux médecins suisses, qui sont venus au camp en septembre, je crois. Le logement consistait en quatre casernes où les chambres ont contenu jusqu'à 600 hommes. Nous étions empilés sur les bat-flanc à trois étages, avec environ 35 à 40 centimètres pour chacun de nous.

Durant notre séjour à Rawa-Ruska, il y a eu de nombreuses tentatives d'évasion, plus de 500 en six mois; plusieurs de nos camarades ont été tués, certains ont été tués au moment où une sentinelle les apercevait. Malgré la tristesse, aucun d'entre nous ne contestait le droit de nos gardiens dans de pareils cas; mais plusieurs ont été assassinés, en particulier le 12 août 1942, au commando de Tarnopol, le soldat Lavesque a été retrouvé portant plusieurs traces de coups de feu et plusieurs larges plaies, produites par des coups de baïonnette.

Le 14 août, au commando de Verciniec, 93 Français ayant réussi à creuser un tunnel s'évadèrent. Le lendemain, trois d'entre eux: Conan, van den Boosch, Poutrelle, ont été surpris par des

soldats allemands qui les recherchaient. Deux d'entre eux dormaient, le troisième, Poutrelle, ne dormait pas. Les Allemands, un caporal et deux hommes, vérifièrent l'identité des trois Français, très calmement, sans cris. Ensuite ils leur annoncèrent : « Maintenant, nous sommes obligés de vous tuer. » Les trois malheureux invoquèrent leur famille, demandèrent grâce; le caporal allemand fit cette réponse que nous avons entendue trop souvent : « Befehl ist Befehl » (Un ordre est un ordre), et ils abattirent immédiatement deux des prisonniers français : Conan et van den Boosch; Poutrelle partit comme un fou et par chance ne fut pas rejoint. Par contre, il fut surpris quelques jours plus tard dans la région de Cracovie.

Il fut alors ramené à Rawa-Ruska même, où nous l'avons vu dans un état proche de la folie.

Le 14 août encore, au commando de Stryj, une corvée d'une vingtaine de prisonniers, accompagnée de plusieurs gardiens, se rendait au travail...

M. DUBOST. — Je vous demande pardon : il s'agit de prisonniers de guerre français ?

M. ROSER. — Prisonniers de guerre français dans le cas présent.

Longeant un bois, le sous-officier allemand qui, depuis quelque temps, poursuivait deux d'entre eux : Pierrel et Ondiviella, les entraîna dans le bois. Quelques instants après, les autres entendirent des coups de feu : Pierrel et Ondiviella venaient d'être tués.

Le 20 septembre 1942, à Stryj encore, un commando était au travail sous la surveillance de militaires allemands et de contre-maîtres civils allemands. Un des Français réussit à s'évader. Sans attendre, le sous-officier allemand choisit deux hommes nommés — si mes souvenirs sont exacts — Saladin et Dubœuf, et les abattit sur place. Des faits de ce genre se sont encore produits en d'autres circonstances. La liste serait longue.

M. DUBOST. — Pouvez-vous parler des conditions dans lesquelles ont été traités les sous-officiers réfractaires qui étaient avec vous à Rawa-Ruska, réfractaires au travail ?

M. ROSER. — Les sous-officiers qui refusaient de travailler ont été groupés dans une partie du camp, dans deux des immenses écuries qui servaient de logements; ils ont été soumis à un régime de répression sévère, rassemblements fréquents, appels, exercices : « Couchez-vous. » « Debout. » C'est un exercice qui, lorsqu'il est poursuivi quelque temps, est épuisant. Un jour, le sergent Corbihan ayant refusé au capitaine Fournier — nom français d'un capitaine allemand — de prendre un outil pour le travail, le capitaine allemand fit un geste et un des soldats allemands, qui était avec lui, traversa Corbihan de sa baïonnette. Ce dernier échappa à la mort par miracle.

M. DUBOST. — Combien y eut-il de disparus ?

M. ROSER. — A Rawa-Ruska, dans les cinq mois que j'y ai passés, nous avons vu l'enterrement d'une soixantaine de camarades, morts de maladie ou tués au cours d'évasions. Jusqu'à présent, une centaine de ceux qui étaient avec nous et qui ont essayé de s'évader là-bas n'ont pu être retrouvés.

M. DUBOST. — Est-ce tout ce dont vous avez été témoin ?

M. ROSER. — Non.

Je dois dire que le séjour au Straflager de Rawa-Ruska comportait une chose plus terrible que ce que nous, prisonniers, avons vu et souffert. Nous étions obsédés par ce que nous savions tout ce qui se passait autour de nous. Les Allemands avaient transformé la région de Lemberg-Rawa-Ruska en une espèce d'énorme ghetto. On avait amené dans cette région, où les Israélites étaient déjà nombreux, des Juifs de tous les pays d'Europe. Tous les jours, pendant cinq mois, sauf une interruption de six semaines, environ en août et septembre 1942, nous avons vu passer, à 150 mètres de notre camp, un, deux, quelquefois trois convois de wagons de marchandises, dans lesquels étaient empilés hommes, femmes et enfants. Un jour, une voix venue de ces wagons, nous cria : « Je suis de Paris, nous allons à la boucherie ». Très souvent, des camarades qui sortaient du camp pour aller travailler trouvaient des cadavres le long de la voie ferrée. Nous savions vaguement à l'époque que ces trains s'arrêtaient à Belcec, lieu situé à 17 kilomètres environ de notre camp, et que là on procédait à l'exécution de ces malheureux par des moyens que j'ignore.

Une nuit, en juillet 1942, nous avons entendu des rafales de mitraillette toute la nuit, des hurlements de femmes, d'enfants. Le lendemain matin, des bandes de soldats allemands parcouraient les seigles, au bord de notre camp, la baïonnette basse, et cherchant des gens cachés. Ceux de nos camarades qui sont sortis ce jour-là pour le travail nous ont rapporté avoir vu des morts partout en ville, dans les ruisseaux, dans les granges, dans les maisons. Par la suite, certains de nos gardiens, qui avaient participé à l'opération, nous ont complaisamment expliqué que 2.000 Juifs avaient été exécutés, avaient été tués, cette nuit-là, sous le prétexte que deux SS avaient été assassinés dans la région.

Plus tard, en 1943, la première semaine de juin a vu un pogrom qui, à Lemberg, a valu la mort de 30.000 Juifs. Je n'étais pas personnellement à Lemberg, mais plusieurs médecins militaires français, le médecin commandant Guiguet, le médecin lieutenant Levin, m'ont raconté cette scène.

LE PRÉSIDENT. — Il semble que le témoin ne terminera pas son témoignage maintenant, et nous allons suspendre l'audience jusqu'à 2 heures.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Plaise au Tribunal. Je fais savoir au Tribunal que l'accusé Kaltenbrunner, malade, n'assistera pas à l'audience cet après-midi.

M. DUBOST. — Avec la permission du Tribunal, nous allons poursuivre l'audition du témoin, M. Roser.

Monsieur Roser, vous aviez terminé ce matin de nous exposer les conditions dans lesquelles vous aviez assisté au pogrom de Rawa-Ruska et vous vouliez nous donner une indication personnelle en ce qui concerne un autre pogrom. Vous nous avez déclaré qu'un soldat allemand, qui y avait pris part, avait fait devant vous une déclaration que vous vouliez nous rapporter.

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Nous vous écoutons.

M. ROSER. — A la fin de 1942, j'ai été ramené en Allemagne et j'ai eu l'occasion de rencontrer, avec un médecin français, le chauffeur du médecin chef allemand de l'infirmerie où je me trouvais alors. Ce soldat, dont j'ai oublié le nom, m'a dit ceci :

« En Pologne, dans une ville dont j'ai également oublié le nom, un sergent de mon régiment est allé avec une femme juive. Quelques heures plus tard, on l'a trouvé mort. Alors, dit le soldat allemand, on a fait sortir mon bataillon, la moitié de l'effectif a été disposée en cordon autour du ghetto et l'autre moitié, deux compagnies, dont j'étais, a pénétré dans les maisons et a précipité par les fenêtres, pêle-mêle, le mobilier et les habitants. »

Le soldat allemand terminait son récit par ces mots : « Armer Mann, schrecklich, furchtbar » (pauvre ami, c'était épouvantable, terrible). Nous lui avons demandé alors :

« Comment avez-vous pu faire une chose pareille ? »

Il nous a fait la réponse fatidique : « Befehl ist Befehl » (un ordre est un ordre). Tel est l'exemple que j'avais cité précédemment.

M. DUBOST. — Vous aviez commencé de faire allusion, en parlant de Rawa-Ruska, au traitement des prisonniers russes qui vous avaient précédé dans ce camp, si j'ai bonne mémoire ?

M. ROSER. — Oui c'est exact. Le premier détachement français, arrivé à Rawa-Ruska, le 14 ou 15 avril 1942, a succédé à un groupe de 400 prisonniers de guerre russes qui étaient les survivants d'un détachement de 6.000 hommes décimés par le typhus.

Les quelques médicaments qui ont pu être trouvés par les médecins français à l'arrivée à Rawa-Ruska provenaient de

l'infirmerie des prisonniers russes ; cela comprenait quelques cachets d'aspirine et différents médicaments, absolument rien pour soigner le typhus. Il n'y a eu aucune désinfection du camp entre le séjour des malades russes et les suivants.

Je ne peux pas parler ici de ces malheureux survivants russes de Rawa-Ruska sans demander au Tribunal la permission d'évoquer l'épouvantable tableau que nous avons tous, je veux dire tous les prisonniers français qui se trouvaient dans les Stalags d'Allemagne, à l'automne ou à l'hiver de 1941, que nous avons tous vu lorsque sont arrivés les premiers détachements de prisonniers russes. Pour moi, c'est un dimanche après-midi que j'ai assisté à cela : un spectacle absolument hallucinant ! Les Russes arrivaient en colonnes par cinq, se tenant par le bras, car aucun d'eux ne pouvait marcher seul. L'expression « squelette ambulante » est vraiment la seule qui convient. Nous avons vu depuis des photographies des camps de déportation et de mort, nos malheureux camarades russes étaient exactement dans le même état dès 1941. La peau de leur visage n'était même pas jaune, elle était verte. Presque tous louchaient, n'ayant même plus la force d'accommoder leur vue. Il en tombait des rangs entiers, une brochette de cinq hommes ; les Allemands se précipitaient et frappaient à coups de crosse, à coups de cravache. Comme c'était dimanche après-midi, les prisonniers avaient, en somme, leur liberté à l'intérieur du camp, bien entendu. Voyant cela, tous les Français se sont mis à pousser des hurlements et les Allemands nous ont fait rentrer dans les baraques. Le typhus s'est répandu immédiatement dans le camp des Russes qui, arrivés 10.000 au mois de novembre, n'étaient plus que 2.500 au début de février.

Ces chiffres sont certains, je les tiens de deux sources. D'abord une source officieuse, qui était la cuisine du camp : il y avait affiché devant les cuisines un grand tableau sur lequel les Allemands inscrivaient les rations dérisoires et aussi l'effectif. L'effectif du camp des prisonniers russes fondait chaque jour de 80 à 100.

D'autre part, des camarades français étaient employés au Bureau des entrées du camp, appelé « Aufnahme », et eux aussi avaient les effectifs, et c'est d'eux que je tiens le chiffre de 2.500 survivants en février. J'ai dans la suite, particulièrement à Rawa-Ruska, eu l'occasion de voir des prisonniers français de toutes les régions de l'Allemagne. Tous ceux qui se trouvaient dans les Stalags, c'est-à-dire dans les camps centraux, à l'époque dont je viens de parler, ont vu le même spectacle. Beaucoup de prisonniers russes ont été jetés à la fosse commune, avant même leur mort. Morts et moribonds étaient ramassés entre les baraques et jetés dans des tombereaux. Les premiers jours nous voyions les cadavres dans les tombereaux, mais comme le commandant allemand du

camp ne trouvait pas agréable de voir les soldats français saluer leurs camarades russes tombés, on les a, dans la suite, couverts de bâches.

M. DUBOST. — Vos camps étaient alors surveillés par l'Armée allemande ou par des SS?

M. ROSER. — Par la Wehrmacht.

M. DUBOST. — Rien que par l'Armée allemande?

M. ROSER. — Uniquement; je n'ai jamais été surveillé que par l'Armée allemande, et par la Schutzpolizei après une tentative d'évasion.

M. DUBOST. — Vous avez été repris?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Une dernière question. Vous avez successivement été enfermé dans un certain nombre de camps de prisonniers de guerre en Allemagne?

M. ROSER. — Oui.

M. DUBOST. — Est-ce que dans tous ces camps vous aviez la possibilité de pratiquer votre religion?

M. ROSER. — Dans les camps mêmes?

M. DUBOST. — De quelle religion êtes-vous?

M. ROSER. — Je suis personnellement protestant. Dans les camps mêmes où j'ai passé, en général, on autorisait l'exercice du culte aux protestants et aux catholiques. Mais j'ai séjourné dans les commandos, en particulier dans un commando agricole de la région de Brême, qui s'appelait, je crois, Maiburg, où il y avait un prêtre catholique. Nous étions dans ce commando une soixantaine d'hommes. Ce prêtre catholique ne pouvait pas dire sa messe, on l'en empêchait.

M. DUBOST. — Qui?

M. ROSER. — Les sentinelles, les « Posten ».

M. DUBOST. — Qui étaient des soldats de l'Armée allemande?

M. ROSER. — Mais oui, toujours.

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions à vous poser.

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public britannique a-t-il des questions à poser?

LE PROCUREUR BRITANNIQUE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public des États-Unis?

LE PROCUREUR AMÉRICAIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'un avocat de la Défense voudrait poser des questions?

Dr NELTE. — Témoin, quand avez-vous été fait prisonnier de guerre?

M. ROSER. — J'ai été fait prisonnier le 14 juin 1940.

Dr NELTE. — Dans quel camp de prisonniers avez-vous été alors affecté?

M. ROSER. — J'ai été immédiatement envoyé à l'Oflag XI-D, à Grossborn, Westphalenhof, en Poméranie.

Dr NELTE. — Vous étiez dans un Oflag?

M. ROSER. — Oui.

Dr NELTE. — Quelles sont les prescriptions qui vous ont été données dans le camp de prisonniers de guerre au sujet d'un essai éventuel d'évasion?

M. ROSER. — Eh bien, on nous a avertis que l'on nous tirerait dessus et qu'il ne fallait pas essayer.

Dr NELTE. — Croyez-vous que ces communications étaient en accord avec la Convention de Genève?

M. ROSER. — Celle-là, certainement.

Dr NELTE. — Vous parliez du cas Robin de l'Oflag XI-D; vous disiez que là-bas un officier avait creusé un tunnel pour essayer de sortir du camp et que, parce qu'il avait été le premier à sortir de ce tunnel, il avait été abattu. Est-ce que c'est exact?

M. ROSER. — J'ai dit cela, oui.

Dr NELTE. — Faisiez-vous partie des officiers qui avaient entrepris la tentative d'évasion?

M. ROSER. — J'ai dit tout à l'heure que cela m'a été raconté par le lieutenant Ledoux qui était encore, lui, à l'Oflag XI-D quand cela est arrivé.

Dr NELTE. — J'ai compris. Je voulais simplement m'assurer que cet officier Robin avait trouvé la mort au cours de sa fuite.

M. ROSER. — Oui, mais ici il faut remarquer une chose: tous les prisonniers de guerre qui s'évadaient savaient qu'ils risquaient leur vie. Chacun d'entre nous, au moment où il faisait le geste de fuir, savait qu'il risquait un coup de fusil. Mais une chose est d'être tué dans les barbelés, par exemple au moment où on les franchit, autre chose est d'être guetté et assassiné au moment où on ne peut rien faire, au moment où on est à la merci d'un homme, même sans arme, comme c'était le cas du lieutenant Robin qui était dans son tunnel, un tunnel d'évadé, haut comme cela; il était à plat ventre, il était comme cela en train de ramper et on l'a tué; à ce moment-là ce n'était pas la règle internationale.

Dr NELTE. — Je vous ai compris. Vous pouvez être sûr que pour tout prisonnier de guerre qui a essayé de fuir dans un but

patriotique, j'ai une grande considération. Mais là, vous n'étiez pas présent, et je voulais simplement m'assurer qu'il se pouvait que cet officier courageux, lorsqu'il quittait le tunnel, n'ait pas répondu à l'appel de la garde. C'est la raison pour laquelle il aurait été tué?

M. ROSER. — Non.

Dr NELTE. — Vous nous avez donné une description extrêmement vivante du fait tel qu'il s'est passé. Je crois pourtant que votre fantaisie, puisque vous n'y étiez pas, d'après vos propres déclarations, que votre fantaisie s'est donné libre cours, n'est-ce pas?

M. ROSER. — Il n'y a pas trente-six manières de sortir d'un tunnel d'évadés, Monsieur; on est à plat ventre, on rampe, et quand l'homme est tué avant d'être hors du tunnel, j'appelle cela l'assassiner.

Dr NELTE. — Et là, vous avez vu l'officier...

LE PRÉSIDENT. — Dr Nelte, nous ne voulons pas de discussions au cours d'un contre-interrogatoire. Le témoin a déjà déclaré qu'il n'était pas là, qu'il n'avait pas vu. Il a expliqué les faits.

Dr NELTE. — Je vous remercie. L'incident du lieutenant Thomson ne m'a pas paru très clair, parce que là aussi, je crois, vous avez déclaré que vous n'aviez pas d'informations personnelles, mais que tout simplement vous l'avez appris par un ami. Est-ce exact?

M. ROSER. — Je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai rapporté ici le récit du lieutenant français Ledoux, qui m'a dit s'être trouvé à Graudenz, dans la forteresse, avec un lieutenant de la RAF, Antony Thomson. Cet officier anglais s'était évadé de la forteresse, il a été repris sur le terrain d'aviation, ramené à la forteresse, mis en cellule, dans la même que Ledoux, et Ledoux l'a vu tuer d'une balle de revolver dans la nuque. Ledoux m'a également donné le nom de son meurtrier, je crois l'avoir donné tout à l'heure, c'était le Hauptfeldwebel Ostreich. C'est un récit qui m'a été fait par un témoin oculaire.

Dr NELTE. — Cet adjudant chef appartenait-il à la garde du camp, ou à quelle formation?

M. ROSER. — Je n'en sais rien.

Dr NELTE. — Saviez-vous qu'en qualité de prisonnier de guerre vous aviez le droit de vous plaindre?

M. ROSER. — Certainement, je connaissais personnellement la Convention de Genève, que l'Allemagne a signée en 1934.

Dr NELTE. — Vous saviez, en somme, que vous aviez la possibilité de vous plaindre au chef du camp? En avez-vous fait usage?

M. ROSER. — Il m'est arrivé d'essayer, sans succès.

Dr NELTE. — Puis-je vous demander comment s'appelait le commandant du camp qui vous a repoussé?

M. ROSER. — Cela je ne le sais pas, mais je vais vous dire quand j'ai essayé, c'était au fameux Strafkommando de Linzburg, dans le Hanovre. Ce commando dépendait du Stalag X-C. Après la nuit que je viens de décrire tout à l'heure, durant laquelle, au cours d'une évasion manquée, nous avons été assommés pendant trois heures, le lendemain matin, un certain nombre d'entre nous ont été gardés au commando; nous avons vu alors le supérieur immédiat du chef du commando: c'était un Oberleutnant, dont je ne sais pas le nom, qui a vu que nous étions blessés, couverts de blessures à la tête, en particulier, et qui a trouvé la chose fort bonne. Le soir, nous sommes allés au travail; rentrés à 7 heures, nous avons reçu la visite d'un major, un homme fort distingué, qui a trouvé aussi que, ma foi, puisque nous essayions de nous évader, il était juste qu'on nous punisse. Quant à notre réclamation, elle n'est pas allée plus loin, Monsieur.

Dr NELTE. — Saviez-vous que le Gouvernement allemand avait conclu un accord avec le Gouvernement de Vichy au sujet des prisonniers de guerre?

M. ROSER. — Oui, j'ai entendu parler de cela, mais on ne venait pas visiter les commandos de ce genre-là.

Dr NELTE. — Ainsi, vous voulez dire que ces visites que vous nous avez décrites n'avaient lieu que dans les camps, et non pas dans les commandos de travail?

M. ROSER. — Mais si, Monsieur. Les visites avaient bel et bien lieu dans les commandos de travail, mais pas dans le Strafkommando où je me trouvais. Voilà la différence.

Dr NELTE. — Vous n'avez pas toujours été au commando disciplinaire?

M. ROSER. — Non.

Dr NELTE. — Quand êtes-vous arrivé au commando disciplinaire?

M. ROSER. — En avril 1941, pour la première fois. C'était un commando, celui-là, où on envoyait sans motif immédiat, uniquement des aspirants et des prêtres. Là, nous n'avons reçu aucune visite; c'était le Strafkommando de Linzburg. A Rawa-Ruska, nous avons reçu la visite de deux médecins suisses, je crois, en septembre 1942.

Dr NELTE. — En septembre 1942?

M. ROSER. — Oui, en septembre 1942.

Dr NELTE. — Avez-vous présenté votre requête à ces médecins suisses?

M. ROSER. — Pas moi personnellement, mais notre homme de confiance a pu leur parler.

Dr NELTE. — Y a-t-il eu un résultat?

M. ROSER. — Oui, certes.

Dr NELTE. — Ne croyez-vous pas que, lors de la réclamation par le canal du chef de camp, cela n'aurait pas réussi si on l'avait voulu?

M. ROSER. — Nous n'avions pas de rapports très amicaux avec notre cadre allemand à Rawa-Ruska.

Dr NELTE. — Je ne comprends pas exactement.

M. ROSER. — Je dis que nous n'avions pas de bons rapports avec le commandant du camp à Rawa-Ruska.

Dr NELTE. — Pourtant, il ne s'agit pas ici de la question des relations, mais d'une présentation dans le sens hiérarchique, d'une demande par exemple, n'est-ce pas?

(Le témoin hausse les épaules.)

Quand êtes-vous parti de Rawa-Ruska? A quel moment?

M. ROSER. — Fin octobre 1942.

Dr NELTE. — Autant que je me le rappelle, vous avez indiqué un nombre de victimes à Rawa-Ruska qui ont pu être comptées ou observées par vous. Vous avez donné un chiffre, est-ce exact? Combien de gens y avait-il?

M. ROSER. — C'est un chiffre qui m'a été donné par le Dr Lievin, qui était médecin français à Rawa-Ruska. Une soixantaine, j'ai dit, n'est-ce pas? Une soixantaine de morts au camp même, auxquels il faut ajouter une centaine de disparus.

Dr NELTE. — Parlez-vous de victimes françaises ou parlez-vous en général?

M. ROSER. — A Rawa-Ruska, quand j'y étais, il n'y avait pour ainsi dire que des Français, quelques Polonais et quelques Belges.

Dr NELTE. — C'est pourquoi je pose cette question, parce que, dans le rapport officiel français du 14 juin 1945, les victimes ont été indiquées comme quatorze Français jusqu'à la fin de juillet; et parce que le chiffre que vous avez indiqué pour la période du mois d'août jusqu'au mois de septembre me paraît très élevé. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions? *(Pas de réponse.)* Monsieur Dubost...

M. DUBOST. — Nous en avons terminé avec ce témoin, Monsieur le Président, et, si le Tribunal le permet, nous passerons à un autre témoin, le dernier.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(M. Paul Roser se retire.)

Monsieur Dubost, pouvez-vous dire au Tribunal si le témoin que vous allez appeler va nous donner des preuves d'une nature différente de celles qui ont été déjà données par vous? Car, vous vous souviendrez que nous avons dans le document français n° RF-321, dont nous prenons acte, un très grand nombre de preuves sur les camps de concentration. Le témoin que vous allez appeler va-t-il donner d'autres preuves?

M. DUBOST. — Le témoin que nous allons appeler, Messieurs, se propose de présenter un témoignage direct au sujet d'un certain nombre d'expériences qui ont été conduites sous ses yeux, il a même déposé certains documents.

LE PRÉSIDENT. — Ces expériences dont le témoin va parler sont-elles rapportées dans le document 321?

M. DUBOST. — Elles sont citées, mais non rapportées en détail. D'ailleurs, étant donné l'importance donnée aux témoignages dans l'exposé français qui concerne les camps, j'abrègerai beaucoup mon travail et je me dispenserai de lire les documents que je ne ferai que déposer en grande partie, lorsque ces témoins auront été entendus. D'autre part, le Dr Balachowsky...

LE PRÉSIDENT. — Appelez le témoin et tâchez qu'il ne soit pas trop long.

M. DUBOST. — Je ferai de mon mieux, Monsieur le Président.
(On introduit le Dr Alfred Balachowsky.)

LE PRÉSIDENT. — Quel est votre nom?

Dr ALFRED BALACHOWSKY. — Balachowsky, Alfred.

LE PRÉSIDENT. — Êtes-vous Français?

Dr BALACHOWSKY. — Français.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter le serment après moi: «Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. (*Le témoin prête serment.*) Levez la main droite et dites: «Je le jure.»

Dr BALACHOWSKY. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir, si vous le désirez.

M. DUBOST. — Vous vous appelez Balachowsky Alfred, votre nom s'écrit B-A-L-A-C-H-O-W-S-K-Y.

Dr BALACHOWSKY. — C'est exact.

M. DUBOST. — Vous êtes chef de laboratoire à l'Institut Pasteur à Paris?

Dr BALACHOWSKY. — C'est exact.

M. DUBOST. — Vous êtes domicilié à Viroflay? Vous êtes né le 15 août 1909 à Korotcha, en Russie?

Dr BALACHOWSKY. — C'est exact.

M. DUBOST. — Vous êtes français?

Dr BALACHOWSKY. — Français.

M. DUBOST. — De naissance?

Dr BALACHOWSKY. — Russe de naissance, Français par naturalisation.

M. DUBOST. — Vous avez été naturalisé en quelle année?

Dr BALACHOWSKY. — En 1932.

M. DUBOST. — Vous avez été déporté le 16 janvier 1944, après avoir été arrêté, le 2 juillet 1943, et avoir fait six mois de prison à Fresnes, puis à Compiègne? Vous êtes passé ensuite au camp de Dora?

Dr BALACHOWSKY. — C'est exact.

M. DUBOST. — Pouvez-vous rapidement nous dire ce que vous savez du camp de Dora?

Dr BALACHOWSKY. — Le camp de Dora est situé à 5 kilomètres au nord de la ville de Nordhausen, dans le sud de l'Allemagne. Ce camp était considéré par les Allemands comme un commando secret, c'est-à-dire un «Geheimkommando», où les prisonniers par conséquent étaient internés et ne pouvaient plus sortir.

Ce «Geheimkommando» avait pour but la fabrication des «V. 1» et des «V. 2», les «Vergeltungswaffen», les torpilles que les Allemands lançaient sur l'Angleterre; c'est la raison pour laquelle Dora était un commando secret. Ce camp se divisait en deux parties: une partie extérieure comprenait un tiers des effectifs totaux qui se trouvaient dans le camp et deux tiers des effectifs étaient concentrés dans l'usine souterraine. Dora était, par conséquent, une usine souterraine pour la fabrication du «V. 1» et du «V. 2». Je suis arrivé à Dora le 10 février 1944, venant de Buchenwald.

M. DUBOST. — Parlez moins vite s'il vous plaît. Vous êtes arrivé au camp de Dora venant de Buchenwald, le...

Dr BALACHOWSKY. — Le 10 février 1944, c'est-à-dire à la période où la vie dans le camp de Dora était particulièrement pénible. Nous avons été embarqués le 10 février, dans un camion, à 76 hommes dans un grand camion allemand. On nous obligeait à rester accroupis, ayant devant le camion, à l'endroit du siège, 4 gardes SS. Comme il nous était impossible de nous accroupir tous à l'intérieur du camion, étant donné que nous étions trop nombreux, chaque fois qu'un homme levait la tête, il recevait un coup de crosse, c'est ainsi qu'au cours de ce transport qui dura 4 heures, nous eûmes plusieurs blessés.

Arrivés au camp même de Dora, nous avons passé environ toute une journée et une nuit sans nourriture, dans le froid, dans la neige, pour toutes les formalités d'enregistrement dans le camp : remplissage de fiches, noms, prénoms, etc. Par rapport à Buchenwald, nous trouvions un changement considérable à Dora, car la direction générale du camp de Dora était confiée à des prisonniers d'une catégorie spéciale, qui étaient des criminels. Ce sont ces criminels qui étaient nos chefs de blocs, c'était des criminels qui distribuaient notre soupe, qui prenaient soin de nous. Ces criminels se distinguaient par un triangle vert en opposition au triangle rouge des politiques, triangle vert sur lequel s'inscrivait en noir la lettre S. C'est ainsi que nous les appelions les S, Sicherheitsverband, c'est-à-dire criminels condamnés par des tribunaux allemands, bien avant la guerre, pour crimes ; mais au lieu, une fois leur peine terminée, d'être renvoyés dans leur foyer, ces criminels étaient relégués à vie dans les camps de concentration, précisément pour encadrer les autres prisonniers. Inutile de vous dire que cette catégorie de prisonniers, ces criminels au triangle vert, étaient des éléments tarés qui avaient fait 5, 10, quelquefois 20 ans de prison, avant d'avoir fait 5 ou 10 ans de camp de concentration ; des éléments tarés qui n'avaient aucun espoir de jamais sortir des camps de concentration. Ces criminels avaient donc, grâce à l'appui, à la collaboration que leur offrait la direction SS du camp, la possibilité, si on peut dire, de faire leur carrière. Cette carrière consistait à voler, à piller les autres prisonniers et à obtenir d'eux le rendement de travail maximum, rendement qui était exigé des SS. Ils nous battaient du matin jusqu'au soir. Lever le matin à 4 heures, lever qui devait s'effectuer en cinq minutes dans des dortoirs souterrains où nous étions entassés sans air, dans une atmosphère viciée, dans des blocs à peu près grands comme cette salle, où s'entassaient trois mille à trois mille cinq cents détenus, sur cinq étages de paillasses pourries qui n'étaient jamais renouvelées. En cinq minutes, nous avions à nous lever, car nous couchions tout habillés. D'autre part, le sommeil n'était guère possible car, la nuit, c'était un va-et-vient continu ; également, des vols de toutes sortes se faisaient la nuit entre prisonniers ; de plus, il n'était pas possible de dormir, parce que nous étions couverts de poux : dans tout le camp de Dora la vermine pullulait. Il y avait pratiquement impossibilité de se débarrasser des poux. En cinq minutes, nous avions à nous mettre en rang dans le tunnel et nous rendre vers un endroit qui nous était indiqué.

LE PRÉSIDENT. — (*Au témoin.*) Un moment. . . Monsieur Dubost vous avez dit que vous citeriez ce témoin pour l'interroger sur des expériences. Il nous donne en ce moment tous les détails de la vie des camps que nous avons déjà entendus à plusieurs reprises.

M. DUBOST. — Personne ne nous avait jamais parlé du camp de Dora, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Oui, tous les camps dont nous avons entendu parler sont décrits à peu près avec les mêmes brutalités d'après les témoins qui ont été appelés; j'avais compris que vous aviez appelé ce témoin parce qu'il allait parler des expériences.

M. DUBOST. — Si le Tribunal est persuadé que tous les camps ont eu le même régime, ma démonstration est faite et le témoin passera à l'exposé des expériences du camp de Buchenwald. Mais je tenais à démontrer que tous les camps allemands étaient les mêmes; je crois que cette preuve est faite.

LE PRÉSIDENT. — Si nous pensions que cela devrait être prouvé, il faudrait appeler des témoins de tous les camps, il y en a des centaines.

M. DUBOST. — Cette question a besoin d'être prouvée, parce que c'est l'unité de procédés qui établit la culpabilité des accusés ici présents. Dans chaque camp, il y a un responsable personnel, qui est le chef du camp, mais nous ne jugeons pas le chef du camp, nous jugeons les accusés ici présents et nous les jugeons pour avoir conçu...

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dubost, je vous ai déjà signalé qu'il n'y a pas eu pratiquement de contre-interrogatoire, et je vous ai demandé de limiter ce témoin le plus possible aux questions d'expériences.

M. DUBOST. — Le témoin s'en tiendra aux expériences de Buchenwald, puisque tel est le désir du Tribunal. Le Tribunal considérera que la preuve est faite de l'unité de traitement dans tous les camps d'internement en Allemagne. (*S'adressant au témoin.*) Passez à l'exposé des pratiques criminelles auxquelles le corps médical SS allemand a été mêlé dans les camps, pratiques criminelles qui ont pris forme d'expériences scientifiques.

Dr BALACHOWSKY. — J'ai été rappelé à Buchenwald le 1^{er} mai 1944 et affecté au bloc 50 qui, en fait, était une usine pour la fabrication du vaccin contre le typhus exanthématique. Ce rappel de Dora vers Buchenwald a été fait parce que, entre temps, la direction du camp avait appris que j'étais spécialisé dans ces recherches et, par conséquent, voulait utiliser mes services à l'intérieur du bloc 50 pour la fabrication du vaccin. D'ailleurs, j'ai été absolument étranger à cette mesure, l'ignorant jusqu'au dernier moment.

Je fis donc connaissance avec le bloc 50 à partir du 1^{er} mai 1944 et j'y suis resté jusqu'à la libération du camp, le 11 avril 1945. Le bloc 50, qui était le bloc de fabrication du vaccin, était dirigé par le Sturmbannführer Schuler, c'est-à-dire un médecin Sturmbannführer, ayant le grade par conséquent environ de commandant SS;

il avait la direction de ce bloc, la responsabilité de la fabrication. Ce même SS-Sturmbannführer Schuler avait la direction d'un autre bloc, dans le camp de Buchenwald. Cet autre bloc était le bloc 46, le fameux bloc des expériences, le fameux bloc où l'on internait les hommes pour les utiliser comme cobayes. Le secrétariat du bloc 46 et du bloc 50 était un secrétariat commun. C'était la « Geschäftszimmer »; par conséquent, toutes les archives, toutes les fiches d'expériences, tout le courrier, toutes les décisions se rapportant aussi bien au bloc 46 — bloc des expériences — qu'au bloc 50, étaient remis à la « Geschäftszimmer », c'est-à-dire au secrétariat du bloc 50.

Le secrétaire de ce bloc 50, qui était un détenu politique autrichien, mon ami Eugène Kogon, et quelques autres camarades, avaient par conséquent la possibilité de fouiller dans toutes les archives dont ils avaient la responsabilité et, par conséquent, de savoir au jour le jour ce qui se passait, soit au bloc 50, notre bloc, soit au bloc 46. Personnellement, j'ai pu avoir la plupart des archives du bloc 46 et le cahier même des expériences du bloc 46 a été sauvé. Nous le possédons, il est entre nos mains et il a été remis au « Psychological service » américain.

Par conséquent, nous avons sur cet agenda, sur ce cahier, la totalité des expériences inscrites qui se sont faites au bloc 46. Le bloc 46 a été créé en octobre 1941 par une commission suprême, dépendant du service de santé des Waffen SS et nous voyons dans son conseil d'administration un certain nombre de noms, car ce bloc 46 dépendait de la section de recherches n° 5 (Versuchsabteilung n° 5 de Leipzig) de la direction suprême des Waffen SS. Le responsable de cette section était l'inspecteur Mrugowski, Obergruppenführer des Waffen SS. Le conseil d'administration qui a créé ce bloc 46 était composé des personnalités suivantes :

Dr Genzken, Obergruppenführer (c'est-à-dire le plus haut grade dans les Waffen SS);

Dr Poppendiek, Gruppenführer des Waffen SS; et, enfin, nous voyons associé à ces noms, le Dr Handloser, de la Wehrmacht, de l'académie militaire de Berlin qui, lui aussi, est associé à la création de l'expérience sur les hommes.

Par conséquent, dans ce conseil de création, il y avait des SS, mais il y avait également le nom du Dr Handloser. Les expériences elles-mêmes étaient conduites par le Sturmbannführer Schuler, mais tous les ordres et tous les types d'expériences dont je vais vous parler tout à l'heure étaient ordonnés par Leipzig, c'est-à-dire par la section de recherches, la Versuchsabteilung des Waffen SS. Il n'y avait par conséquent pas d'initiatives personnelles de la part de Schuler ou de la direction du camp.

En ce qui concerne ces expériences, tous les ordres venaient directement de la direction suprême de Berlin. Parmi ces expériences que nous avons pu suivre pas à pas — du moins certaines d'entre elles — par les fiches, par les résultats, par les numéros d'entrée, par les numéros de sortie au bloc 46, il y a d'abord des expériences nombreuses sur le typhus exanthématique. En second lieu, il y a des expériences sur les brûlures au phosphore. Troisièmement, des expériences sur les hormones sexuelles. Quatrièmement, des expériences sur les œdèmes de carence, c'est-à-dire sur des avitaminoses. Enfin, cinquièmement, je peux vous citer des expériences d'ordre médico-légal. Par conséquent, nous avons là cinq types définis d'expériences.

M. DUBOST. — Les hommes qui ont servi de sujets à ces expériences étaient-ils volontaires ou non ?

Dr BALACHOWSKY. — Les humains qui servirent comme sujets d'expériences étaient recrutés, non seulement dans le camp de Buchenwald, mais aussi en dehors du camp. Ils n'étaient pas volontaires, ils ignoraient d'ailleurs, la plupart du temps, jusqu'au moment où ils entraient dans ce bloc 46, qu'ils allaient pouvoir servir de sujets d'expériences. Le recrutement se faisait parmi les criminels dont on voulait peut-être éliminer le nombre trop considérable, de cette manière. Mais le recrutement se faisait aussi parmi des prisonniers politiques. J'ajouterai davantage : ce recrutement du bloc 46 se faisait également parmi les prisonniers de guerre de nationalité russe. Je dois dire que, parmi les politiques et prisonniers de guerre qui servirent aux expériences au bloc 46, les Russes ont toujours été en majorité, en majorité pour la raison suivante : c'est que les Russes, parmi tous les détenus qui pouvaient exister dans les camps de concentration, étaient ceux qui possédaient la plus grande résistance physique, une résistance physique nettement supérieure à celle des Français ou des gens de l'Europe occidentale, résistance à la faim, résistance aux mauvais traitements, résistance physique de toute nature. Par conséquent, c'est surtout en raison de leur résistance physique que les Russes ont été recrutés davantage pour les expériences que les autres prisonniers. Cependant, il y a eu des gens d'autres nationalités parmi eux, et notamment des Français. Je reviens par conséquent maintenant, si vous le voulez bien, à la question du détail des expériences elles-mêmes.

M. DUBOST. — Ne l'exposez pas d'une façon trop complète, car nous ne sommes pas des techniciens. Il nous suffit de savoir qu'elles étaient conduites sans aucun souci d'humanité et sur des sujets non volontaires. Montrez-nous leur caractère atroce et dites-nous en le terme.

Dr BALACHOWSKY. — Les expériences conduites au bloc 46 étaient des expériences qui avaient évidemment un but médical, mais la plupart d'entre elles ne servirent en aucune façon la science; par conséquent, il ne conviendrait presque pas de les appeler des expériences. Les hommes servaient surtout de sujets de contrôle pour des vérifications de médicaments, de poisons, de souches, etc. Je prends, par exemple, la question du vaccin contre le typhus exanthématique: pour sa fabrication il fallait des souches. Ce n'était pas indispensable pour des expériences telles que nous en poursuivons à Pasteur et dans tous les instituts du monde; on trouve toujours des malades du typhus pour permettre des prélèvements de sang. Ici, c'est bien différent; au bloc 46, nous avons pu déceler, d'après les fiches et d'après le graphique que vous avez sous les yeux, douze souches différentes, désignées avec les initiales B. U., ce qui veut dire Buchenwald, allant de Buchenwald 1 jusqu'à Buchenwald 12. On entretenait en permanence ces souches de typhus dans le bloc 46 par le passage d'individu malade à individu sain, par conséquent par inoculation artificielle en piqûres intra-veineuses, de zéro cinq à un centimètre cube de sang virulent prélevé à un homme en pleine crise. Or, nous savons très bien que cette forme d'inoculation artificielle de typhus en piqûre intra-veineuse est invariablement mortelle. Par conséquent, tous les individus ayant servi pour le maintien des souches pendant toute la période où ces souches ont été utilisées, c'est-à-dire depuis octobre 1942 jusqu'à la libération du camp, tous les hommes sont morts, et nous avons pu noter environ dans l'ensemble près de 600 victimes simplement pour les souches.

M. DUBOST. — On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches?

Dr BALACHOWSKY. — On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches. En dehors des souches, nous avons l'expérience sur la valeur des vaccins.

M. DUBOST. — Quel est ce document que vous venez de citer?

Dr BALACHOWSKY. — C'est un document qui vous donne une fiche pour les souches.

M. DUBOST. — Ce document a été rapporté par vous?

Dr BALACHOWSKY. — Il a été rapporté par moi et le relevé a été fait par moi sur l'agenda du bloc 46, c'est-à-dire sur le cahier des expériences du bloc 46.

M. DUBOST. — C'est ce document que vous nous avez remis?

Dr BALACHOWSKY. — Nous avons en fait un document beaucoup plus complet qui est entre les mains du « Psychological Service » américain, puisque nous avons tout l'agenda et que ceci représente une seule page de l'agenda.

M. DUBOST. — Je demande au Tribunal de bien vouloir prendre acte du fait que le Ministère Public français dépose ce document sous le n° RF-334, comme annexe du témoignage du Dr Balachowsky.

Dr BALACHOWSKY. — En 1944, en outre, ce furent des expériences sur la valeur des vaccins. 150 hommes perdirent la vie dans ces expériences. Les vaccins utilisés par l'Armée allemande étaient non seulement ceux fabriqués dans notre bloc 46, mais des vaccins d'origine italienne, des vaccins d'origine danoise, des vaccins d'origine polonaise, et les Allemands ont voulu se rendre compte de la valeur respective de ces différents vaccins. Par conséquent, ils entreprirent au mois d'août 1944 des expériences sur 150 hommes qui furent enfermés au bloc 46. J'ouvre une parenthèse : je voudrais vous dire comment fonctionnait ce bloc 46. Ce bloc 46 était un bloc entièrement clos entouré de fils de fer barbelés ; les internés du bloc 46 n'étaient soumis à aucun appel, à aucune sortie extérieure, car toutes les fenêtres étaient closes et les carreaux en verre dépoli. Personne ne pénétrait dans le bloc sans y être habilité. La direction du bloc était confiée à un détenu politique allemand ; ce détenu politique était le kapo Dietzsch, chef du bloc ; c'était un élément taré, ayant 20 ans d'incarcération dans les prisons et dans les camps, qui exécutait le travail matériel des SS. C'est lui qui piquait et c'est lui qui inoculait, c'est lui qui exécutait sur ordres. Il y avait dans le bloc, chose extraordinaire, de l'armement, des pistolets automatiques, des grenades, afin de pouvoir mater une révolte, qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur du bloc. Je puis vous dire également que sur une fiche de commande pour le bloc 46, passée au bloc 50 à la « Geschäftszimmer », au mois de janvier 1945, figuraient trois camisoles de force pour maîtriser ceux qui ne voulaient pas se laisser inoculer.

Je reprends les expériences sur le typhus et sur les vaccins. Vous voyez dans quel cadre ces expériences pouvaient se faire.

On divisa les 150 prisonniers en deux lots. D'une part, des témoins, d'autre part des sujets d'expérience. Seuls les sujets d'expérience reçurent les piqûres de vaccination ordinaire des différents types de vaccin qu'on voulait expérimenter. Les témoins ne reçurent aucun vaccin. Après la vaccination des sujets d'expérience, on inocula, par intraveineuse toujours, tous les hommes destinés à cette expérience, témoins et sujets. Une quinzaine de jours après cette inoculation, les témoins meurent, car c'est le temps approximatif pour un inoculé de typhus de voir son heure arriver. Quant aux autres qui reçurent différents vaccins, ils moururent, dans une proportion variable, en rapport avec la valeur des vaccins eux-mêmes. Certains vaccins donnèrent un résultat excellent et déterminèrent une faible mortalité, c'est le cas des vaccins d'origine polonaise. D'autres, au contraire, déterminèrent une mortalité bien plus élevée.

Bref, quand l'expérience était considérée comme terminée, suivant l'habitude et la tradition instaurée au bloc 46, les rescapés ne devaient pas survivre, et ces rescapés aux expériences étaient liquidés et assassinés dans le bloc 46 par les procédés habituels que nous ont déjà décrits d'autres de mes camarades, c'est-à-dire la piqûre de phénol intra-cardiaque : 10 centimètres cubes de phénol pur intra-cardiaque était le procédé habituel d'extermination à Buchenwald.

LE PRÉSIDENT. — Nous ne nous intéressons pas aux proportions de ces injections.

Dr BALACHOWSKY. — Voudriez-vous répéter je vous prie.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi que je l'ai déjà dit, les proportions de ces injections ne nous intéressent pas particulièrement ici ; n'entrez pas dans les détails. Monsieur Dubost, voulez-vous essayer de dire au témoin de résumer ?

Dr BALACHOWSKY. — Je vais vous parler d'autres détails qui sont susceptibles de vous intéresser. Ce sont des expériences d'ordre psychothérapeutique, utilisation de produits chimiques pour guérir le typhus, toujours dans les mêmes conditions, au bloc 46. A ces expériences ont collaboré des industries allemandes, notamment y ont collaboré l'I.G. Farben Industrie, qui a fourni un certain nombre de médicaments pour être expérimentés au bloc 46. Parmi les professeurs qui fournissaient ces médicaments, sachant qu'ils allaient être utilisés au bloc 46, figure le professeur Lautenschlaeger de Francfort.

Voici par conséquent pour la question du typhus.

Je passe aux expériences au phosphore, utilisées surtout sur des détenus d'origine russe. Ces brûlures au phosphore faites au bloc 46 l'étaient sur des détenus russes pour la raison suivante : des bombes lancées en Allemagne par l'aviation alliée provoquèrent des brûlures sur la population civile et sur les militaires, brûlures qui guérissaient mal. Par conséquent, les Allemands recherchaient toute une série de médicaments susceptibles d'améliorer la cicatrisation des plaies provoquées par ces brûlures. C'est ainsi que ces expériences furent instaurées au bloc 46 sur des détenus russes, qui furent artificiellement brûlés par des produits à base de phosphore, et ensuite soignés par différents médicaments fournis par l'industrie allemande.

Expériences sur les hormones sexuelles...

M. DUBOST. — Quelles furent les conséquences de ces expériences ?

Dr BALACHOWSKY. — Les expériences se terminaient toujours dans ce cas par la mort.

M. DUBOST. — Toujours par la mort? Chaque expérience équivaut à un assassinat, dont les responsables sont les SS dans leur ensemble?

Dr BALACHOWSKY. — Dont sont responsables ceux qui ont instauré cette institution.

M. DUBOST. — C'est-à-dire les SS dans leur ensemble et le corps médical allemand en particulier?

Dr BALACHOWSKY. — Absolument. C'est le cas notamment du Versuchsabteilung 5. Les SS étaient responsables, puisque ces ordres venaient de cette section à Leipzig, par conséquent de la direction suprême des Waffen SS.

M. DUBOST. — Je vous remercie. Quelles ont été les conséquences des expériences faites sur les hormones sexuelles?

Dr BALACHOWSKY. — Elles ont été moins graves. Ce sont des expériences ridicules, d'ailleurs, au point de vue scientifique. Nous avions à Buchenwald un certain nombre d'homosexuels, c'est-à-dire des hommes qui furent condamnés par les tribunaux allemands pour leur vice. Ces homosexuels étaient envoyés dans les camps de concentration et notamment à Buchenwald, mélangés avec les autres détenus.

M. DUBOST. — Notamment avec les détenus, dits politiques, qui en réalité étaient des patriotes?

Dr BALACHOWSKY. — Avec toutes sortes de détenus.

M. DUBOST. — Tous étaient en contact avec les invertis allemands?

Dr BALACHOWSKY. — Absolument. Ils se distinguaient par le port d'un triangle de couleur rose.

M. DUBOST. — Le port de ce triangle constituait-il un usage bien établi ou, au contraire, y a-t-il eu un grand désordre dans la classification?

Dr BALACHOWSKY. — Absolument, puisque les ordres venaient ce que j'ai entendu dire, avant mon arrivée, il y avait de l'ordre dans les triangles, mais quand je suis arrivé à Buchenwald, à partir de janvier 1944, il régnait le plus grand désordre dans les triangles, et beaucoup de gens ne portaient pas de triangle du tout.

M. DUBOST. — Ou encore portaient un triangle d'une autre catégorie que la leur?

Dr BALACHOWSKY. — Au début, tout à fait au début, d'après pour beaucoup de Français; des Français qui étaient envoyés à Buchenwald parce qu'ils étaient de droit commun ont fini par porter le triangle rouge des politiques.

M. DUBOST. — Les « droit commun » allemands avaient un triangle de quelle couleur ?

Dr BALACHOWSKY. — Ils avaient un triangle vert.

M. DUBOST. — N'ont-ils pas fini eux-mêmes par avoir un triangle rouge ?

Dr BALACHOWSKY. — Non, car les « droit commun » allemands étaient plus privilégiés que les autres et portaient nettement le triangle vert.

M. DUBOST. — Et dans les commandos ?

LE PRÉSIDENT. — Nous avons déjà entendu qu'ils étaient tous mélangés.

M. DUBOST. — Il n'échappe pas au Tribunal que ces questions sont posées en réponse à d'autres questions posées par la Défense ce matin, et qui tendaient à semer la confusion, non point dans l'esprit du Tribunal, mais dans l'esprit des témoins.

Dr BALACHOWSKY. — Je puis vous répéter que nous avons un mélange absolu de nationalités et un mélange absolu des catégories des détenus.

LE PRÉSIDENT. — C'est exactement ce que votre autre témoin a dit, tous les triangles étaient mélangés.

M. DUBOST. — Je pense que la déclaration de ce second témoin éclairera définitivement le Tribunal, quelles que soient les tentatives faites par la Défense pour nous induire en erreur. *(Au témoin.)* Avez-vous eu connaissance du sort des hommes tatoués ?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

M. DUBOST. — Voulez-vous nous dire ce que vous en savez ?

Dr BALACHOWSKY. — Les peaux humaines tatouées étaient entreposées au bloc 2, qui s'appelait, à Buchenwald, la pathologie.

M. DUBOST. — Y avait-il beaucoup de peaux humaines tatouées, au bloc 2 ?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait toujours des peaux humaines tatouées au bloc 2, je ne peux pas dire s'il y en avait beaucoup, parce qu'il en venait et il en repartait ; d'ailleurs il n'y avait pas que des peaux humaines tatouées, il y avait des peaux humaines tannées tout simplement et qui n'étaient pas tatouées.

M. DUBOST. — On avait donc écorché des humains ?

Dr BALACHOWSKY. — On avait prélevé la peau et on l'avait tannée.

M. DUBOST. — Continuez votre témoignage sur ce point.

Dr BALACHOWSKY. — J'ai vu des SS sortir du bloc 2, pathologie, avec des peaux tannées sous le bras. Je sais par mes camarades qui travaillaient au bloc 2 de la pathologie, qu'il y avait des commandes de peaux et ces peaux tannées étaient données en cadeau à certains gardes et à certains visiteurs qui s'en servaient pour relier certains livres.

M. DUBOST. — On nous a dit que Koch, qui était chef à cette époque-là, avait été châtié pour cet usage.

Dr BALACHOWSKY. — Je n'étais pas témoin de l'affaire Koch, qui s'est passée antérieurement à ma présence au camp.

M. DUBOST. — Par conséquent, même après son départ, il y avait des peaux tatouées ou tannées?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait des peaux tannées et tatouées en permanence, puisque lorsque les Américains ont libéré le camp, ils ont encore trouvé dans le camp du bloc 2 des peaux tatouées et tannées, le 11 avril 1945.

M. DUBOST. — Où étaient tannées ces peaux?

Dr BALACHOWSKY. — Ces peaux étaient tannées au bloc 2 et peut-être aussi dans les bâtiments du crématoire qui n'étaient pas très loin du bloc 2.

M. DUBOST. — C'est donc, selon votre témoignage, un usage constant qui s'est poursuivi même après l'exécution de Koch?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement. Cet usage s'est perpétué, je ne sais pas dans quelles proportions.

M. DUBOST. — Avez-vous été témoin des visites faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités?

Dr BALACHOWSKY. — Je peux vous répéter quelque chose à propos de Dora en ce qui concerne les visites.

M. DUBOST. — Je vous demande pardon, il me reste une chose à vous demander au sujet des peaux. Êtes-vous au courant de la condamnation de Koch?

Dr BALACHOWSKY. — Je suis au courant de la condamnation de Koch par les rumeurs et par les témoignages que j'ai pu entendre de la part de mes vieux camarades qui se trouvaient dans le camp mais, personnellement, je n'ai pas été témoin de cette affaire.

M. DUBOST. — Peu importe; il me suffit de savoir que même après sa condamnation, il y avait toujours des peaux tatouées et tannées.

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

M. DUBOST. — Vous êtes formel?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement. Même après sa condamnation, on a continué à voir des peaux tatouées et tannées.

M. DUBOST. — Voulez-vous nous dire quelles visites étaient faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités ?

Dr BALACHOWSKY. — Les contacts entre l'extérieur, c'est-à-dire les civils allemands et même les militaires allemands, et l'intérieur du camp de concentration, s'établissaient par la voie des départs et des permissions de certains détenus politiques, qui pouvaient obtenir de la part des SS d'aller passer quelque temps dans leur famille; et, inversement, il y avait des visites de la part de gens de la Wehrmacht, par exemple, à l'intérieur du camp. Au bloc 50, nous avons eu la visite des aspirants de la Luftwaffe. Ces aspirants de la Luftwaffe, par conséquent de l'Armée régulière allemande, ont passé à travers le camp et ont pu se rendre compte à peu près de tout ce qui s'y passait.

M. DUBOST. — Que venaient-ils faire au bloc 50 ?

Dr BALACHOWSKY. — Ils venaient simplement visiter les installations, invités par le Sturmbannführer Schuler. Nous avons eu plusieurs visites.

M. DUBOST. — Quelles étaient ces installations ?

Dr BALACHOWSKY. — Installations pour la fabrication du vaccin, installations de laboratoires.

M. DUBOST. — Merci.

Dr BALACHOWSKY. — Il y a eu aussi d'autres visites, notamment des infirmières allemandes de la Croix-Rouge, qui ont visité ce bloc au mois d'octobre 1944.

M. DUBOST. — Avez-vous su le nom de personnalités allemandes ayant visité le camp ?

Dr BALACHOWSKY. — Personnalités, si l'on veut, notamment le Erbprinz zu Waldeck et Pyrmont, qui était un Obergruppenführer des Waffen SS et le Polizeiführer pour Hesse et Thuringe, qui a visité le camp à plusieurs reprises, aussi bien le bloc 46 que le bloc 50. Ils s'intéressaient beaucoup aux expériences.

M. DUBOST. — Êtes-vous au courant de l'attitude des internés, quelques instants avant la libération du camp par les troupes américaines ?

Dr BALACHOWSKY. — Les internés à l'intérieur du camp de Buchenwald se doutaient de la libération, qui devait intervenir d'un moment à l'autre. Le 11 avril, au matin, il régnait un ordre parfait et une discipline exemplaire. On avait caché, au prix d'extrêmes difficultés et dans le plus grand secret, des armes, caisses de grenades et environ 250 fusils qui étaient répartis en deux groupes : un lot à

l'hôpital d'environ 100 fusils, et un lot dans mon bloc 50 d'environ 150 fusils et des caisses de grenades. Dès que les Américains ont commencé à apparaître au bas du camp de Buchenwald, le 11 avril 1945, à 3 heures de l'après-midi, les prisonniers politiques, groupés en formation, ont pris les armes et ont amené la plupart des gardes SS du camp ou fusillé ceux qui résistaient. Ces gardes avaient beaucoup de mal à fuir, car ils emportaient des « Rucksack » chargés de butin, c'est-à-dire d'objets volés, de vols accomplis aux dépens des prisonniers durant le temps pendant lequel ils ont gardé le camp.

M. DUBOST. — Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Nous suspendons l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — Les avocats de la Défense veulent-ils poser des questions au témoin ?

Dr KAUFFMANN. — Êtes-vous spécialiste dans les questions de recherches, en ce qui concerne la fabrication de vaccins ?

Dr BALACHOWSKY. — Oui, je suis spécialiste dans les questions de recherches.

Dr KAUFFMANN. — Était-ce votre avis que le traitement que l'on appliquait à ces gens-là n'avait pas de sens ?

Dr BALACHOWSKY. — Il n'avait pas de sens scientifique, il n'avait qu'un sens pratique, il permettait de vérifier la valeur de certaines fabrications.

Dr KAUFFMANN. — Vous pouvez peut-être vous faire une opinion, étant donné que vous avez vous-même approché ces hommes. Avez-vous réellement vu ces hommes ?

Dr BALACHOWSKY. — J'ai approché ces gens de très près, puisque, dans le bloc 50, j'étais chargé d'une partie de cette fabrication de vaccins ; par conséquent, je me suis très bien rendu compte du type d'expérience que l'on faisait au bloc 46 et de la raison de ces expériences. Je me suis rendu compte également de la nullité presque complète des médecins SS et de la facilité avec laquelle nous avons pu saboter le vaccin de l'Armée allemande.

Dr KAUFFMANN. — Ce devait être terrible, ce que l'on a fait à ces gens-là avant qu'ils ne meurent ?

Dr BALACHOWSKY. — Ces gens ont certainement terriblement souffert, surtout dans le cas de certaines expériences.

Dr KAUFFMANN. — Pouvez-vous nous confirmer cela de votre propre expérience, ou bien l'avez-vous entendu dire ?

Dr BALACHOWSKY. — J'ai vu, au bloc 50 toujours, des photographies prises au bloc 46 de brûlures au phosphore et il n'y avait pas besoin d'être médecin spécialiste pour se rendre compte de ce que des patients, dont les chairs ont été brûlées jusqu'à l'os, ont dû endurer.

Dr KAUFFMANN. — Dans votre conscience, vous étiez certainement révolté contre ces choses-là.

Dr BALACHOWSKY. — Absolument.

Dr KAUFFMANN. — Alors, je vous demande comment vous avez pu donner suite aux ordres qui vous faisaient aider ces gens d'une façon quelconque ?

Dr BALACHOWSKY. — Oh ! c'est très simple ; quand je suis arrivé au camp de Buchenwald, en déportation, je n'ai pas caché mes qualités, j'ai simplement dit que j'étais un « Laborant », c'est-à-dire un homme qui est habitué aux techniques de laboratoire ; n'ayant pas de spécialité définie, je fus envoyé à Dora où le régime SS m'a fait perdre 30 kilos en deux mois et m'a conduit à une anémie.

Dr KAUFFMANN. — Je parle uniquement de Buchenwald, je ne veux rien savoir de Dora. Je vous demande...

Dr BALACHOWSKY. — Ce sont les détenus de Buchenwald, par leurs relations à l'intérieur du camp, qui m'ont fait revenir au camp de Buchenwald. C'est M. Julien Cain, français, directeur de la Bibliothèque nationale, qui a signalé ma présence à un détenu politique allemand, Walter Kummelschein, qui était secrétaire au bloc 50, et c'est lui qui a signalé la présence, sans que je le sache et sans que j'aie parlé, d'un spécialiste français à Dora. C'est la raison pour laquelle les SS m'ont rappelé de Dora pour travailler au bloc 50.

Dr KAUFFMANN. — Je vous demande pardon de vous interrompre, mais je ne veux pas tirer les choses en longueur ; je veux bien croire que tout ce que vous avez dit est vrai, à savoir la raison pour laquelle vous avez été à Dora et vous êtes revenu ensuite à Buchenwald, mais ma demande est différente. Je vous pose une question. Vous avez su que ces hommes étaient presque des martyrs. L'avez-vous su, oui ou non ? Je vous demande de dire oui ou non.

Dr BALACHOWSKY. — Je réponds à la question.

Quand je suis arrivé au bloc 50, j'ignorais tout, et du bloc 50 et des expériences. Ce n'est que par la suite quand j'ai été au bloc 50, avec le temps et avec les relations que j'ai pu me faire dans le bloc, que j'ai pu connaître les détails des expériences.

Dr KAUFFMANN. — Et quand vous avez été au courant des détails des expériences, que vous en avez eu pleine connaissance, étant donné que vous étiez médecin, est-ce que votre conscience n'a pas eu une grande pitié de ces pauvres créatures ?

Dr BALACHOWSKY. — Ma pitié était très grande, mais il n'y avait pas à avoir pitié ou non, il fallait exécuter à la lettre les ordres qui vous étaient donnés, ou bien disparaître.

Dr KAUFFMANN. — Bien. Vous dites en somme que si d'une façon quelconque vous n'aviez pas exécuté les ordres qui vous avaient été donnés, vous auriez été tué?

Dr BALACHOWSKY. — Sans aucun doute. D'autre part, mon travail consistait dans la fabrication du vaccin et jamais, pas plus qu'aucun autre détenu du bloc 50, nous n'avons pénétré au bloc 46 pour assister directement à des expériences. Nous ne savons ce qui s'est passé concernant les expériences que par les fiches qui sortaient du bloc 46 et qui étaient officiellement enregistrées au bloc 50.

Dr KAUFFMANN. — Je crois qu'il n'y a pas de différence dans la conscience lorsque l'on voit la souffrance devant ses yeux, ou bien lorsqu'on sait d'une façon irréfutable que dans ce même camp on assassine des hommes.

Une autre question.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce une question que vous venez de poser au témoin? Voulez-vous vous en tenir à des questions?

Dr BALACHOWSKY. — Pardon, je voudrais répondre à la dernière question.

Dr KAUFFMANN. — Ce n'était pas une question. Je vais poser la question maintenant.

Dr BALACHOWSKY. — Je voudrais répondre à cette observation.

Dr KAUFFMANN. — Je n'ai pas besoin de votre réponse.

Dr BALACHOWSKY. — Je tiens à la donner.

LE PRÉSIDENT. — Répondez à la question s'il vous plaît.

Dr BALACHOWSKY. — La souffrance dans les camps était partout, elle n'était pas seulement dans les blocs d'expériences. Elle était dans les blocs de quarantaine, elle était chez tous les hommes qui tous les jours mouraient par centaines. La souffrance régnait partout dans les camps de concentration.

Dr KAUFFMANN. — Est-ce qu'il était interdit de parler de ces expériences? Y avait-il un ordre dans ce sens?

Dr BALACHOWSKY. — En principe, les expériences étaient absolument secrètes. Une indiscretion sur les expériences pouvait entraîner la mort à tout instant. Je dois ajouter que nous étions très peu nombreux à connaître les détails des expériences.

Dr KAUFFMANN. — Vous avez parlé des visites de ces camps. Vous avez dit que, par exemple, des infirmières de la Croix-Rouge y avaient été, qu'il y avait eu des membres de la Wehrmacht et que,

également, on accordait des permissions aux prisonniers politiques. Je voudrais savoir si vous étiez personnellement présent lors de ces visites à l'intérieur du camp ?

Dr BALACHOWSKY. — Oui, j'étais présent aux visites dont je parle à l'intérieur du camp.

Dr KAUFFMANN. — Les visiteurs de ce camp ont-ils vu que l'on a donné, par exemple, des injections cardiaques ou ont-ils vu des morceaux de peau humaine qui étaient tannés ? Est-ce que ces gens étaient présents quand il y avait de mauvais traitements ?

Dr BALACHOWSKY. — Je ne peux pas répondre affirmativement à cette question, car les visiteurs venaient à mon bloc, et je ne peux signaler que la présence des visiteurs qui sont passés dans mon bloc. Il fallait traverser presque entièrement le camp. Je ne sais pas où les visiteurs pouvaient aller, soit avant, soit après la sortie de mon bloc.

Dr KAUFFMANN. — L'un de vos camarades vous a dit, peut-être, que ces visiteurs avaient assisté à des excès de cette sorte ? Oui ou non ?

Dr BALACHOWSKY. — Je ne comprends pas la question. Voulez-vous répéter s'il vous plaît ?

Dr KAUFFMANN. — Est-ce que l'un de vos camarades vous a fait part du fait que les visiteurs du camp avaient assisté eux-mêmes à ce genre d'excès ?

Dr BALACHOWSKY. — Jamais je n'ai entendu dire que les visiteurs aient assisté aux expériences ou à ce genre d'excès. La seule chose que je puis dire, en ce qui concerne les peaux tannées, c'est que j'ai vu, de mes yeux, des SS, sous-officiers ou officiers — je ne peux pas me rappeler exactement si c'étaient des officiers ou des sous-officiers — sortir du bloc 2 avec des peaux tannées sous le bras ; mais il s'agissait de SS, il ne s'agissait pas de visiteurs dans le camp.

Dr KAUFFMANN. — Est-ce que ces visiteurs, et particulièrement les infirmières de la Croix-Rouge, ont su que ces expériences médicales n'avaient aucun but ou bien n'ont-ils voulu que visiter au laboratoire la préparation ou l'installation destinée à ces expériences ?

Dr BALACHOWSKY. — Je répète encore que ces visiteurs sont venus dans ma section de laboratoire, où ils ont vu ce qui se faisait, c'est-à-dire du remplissage stérile de flacons, mais je ne peux pas dire ce qu'ils ont vu après ou avant. Je sais seulement que ces visiteurs dont je parle, des aspirants de la Luftwaffe ou des visiteurs de la Croix-Rouge, ont visité toute l'installation du bloc. Ils ont certainement su, quand même, quelle était l'origine de cette fabrication et que des hommes pouvaient servir aux expériences, puisqu'il y

avait des tableaux, des graphiques, qui indiquaient la marche des fabrications en partant des hommes, mais il pouvait s'agir de prélèvements de sang à la base venant de malades du typhus et non pas de malades auxquels on avait artificiellement inoculé le typhus.

Je crois sincèrement que ces visiteurs ignoraient dans l'ensemble les atrocités sous forme d'expériences qui se passaient au bloc 46, mais il est impossible, pour des visiteurs qui pénétraient dans le camp, de ne pas voir l'état lamentable, horrible, dans lequel se trouvait l'ensemble de la population des détenus du camp.

Dr KAUFFMANN. — Savez-vous si les permissionnaires — je veux dire par là les détenus pouvant quitter temporairement le camp — étaient au courant de votre situation dans le camp et s'ils pouvaient parler des conditions de vie à l'intérieur du camp? S'ils pouvaient faire connaître à l'extérieur ce qu'ils avaient vu?

Dr BALACHOWSKY. — Tous les camps de concentration ont été, au fond, de vastes camps de passage. La population s'y renouvelait constamment, passait d'un camp à l'autre, allait et revenait; par conséquent, il y avait toujours des figures nouvelles. Mais la plupart du temps, à l'exception de camarades que nous connaissions avant l'arrestation ou de quelques autres camarades, nous ignorions la majorité de ceux qui rentraient dans les camps ou qui en sortaient.

Dr KAUFFMANN. — Je ne me suis peut-être pas très bien exprimé. Voilà ce que je veux dire: ainsi que vous l'avez dit, certains détenus politiques avaient parfois la possibilité de quitter le camp durant une période déterminée. Ces détenus savaient-ils pertinemment les excès qui avaient lieu dans le camp? S'ils le savaient, pouvaient-ils en parler à l'extérieur, dans le reste de l'Allemagne?

Dr BALACHOWSKY. — Les détenus politiques, extrêmement peu nombreux et tous de nationalité allemande, qui ont jamais pu obtenir des permissions, étaient des détenus à qui les SS avaient confié des postes importants dans le camp, qui avaient dix ans au moins d'incarcération dans le camp. C'est, par exemple, le cas de Karl, le kapo, le chef de bloc de la cantine du camp de Buchenwald, cantine des Waffen SS, qui avait la responsabilité de la cantine et qui a eu quinze jours de permission pour passer dans sa famille, chez lui, dans la ville de Zeitz. Ce kapo de la cantine, par conséquent, était libre pendant ces quinze jours et a pu dire à sa famille tout ce qu'il avait à dire, mais j'ignore absolument quelle fut sa conduite.

Ce que je peux dire c'est que, évidemment, il devait faire preuve de prudence. En tous les cas, les détenus qui avaient la permission de partir étaient de vieux détenus, comme je le répète, qui étaient au courant d'à peu près tout ce qui se passait dans le camp, y compris les expériences.

Dr KAUFFMANN. — Une dernière question encore: si l'on supposait un moment que ces gens dont vous venez de parler eussent

raconté quoi que ce soit à leur famille, même sous le sceau du secret, et que la direction du camp eût eu connaissance de ces indiscretions, ne croyez-vous pas aussi que celles-ci eussent été suivies de la peine de mort?

Dr BALACHOWSKY. — Il est évident que s'il y avait eu des indiscretions de ce genre de la part de la famille (car de pareilles indiscretions peuvent se répéter entre gens que l'on connaît) ou, tout au moins, si ces indiscretions étaient arrivées à la connaissance des SS, il est évident que ces détenus risquaient la peine de mort.

Dr KAUFFMANN. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'un autre avocat veut poser des questions?

M. BABEL. — Je proteste contre l'imputation du représentant du Ministère Public, selon laquelle je désirais ou je désire semer la confusion dans l'esprit des témoins par les questions que je leur pose. On m'a déclaré que cela me vaudrait une mauvaise presse. Je ne suis pas ici pour une bonne ou une mauvaise presse, mais pour remplir mon devoir comme défenseur...

LE PRÉSIDENT. — Vous parlez trop vite.

M. BABEL. — ... et je suis d'avis que cela ne doit être rendu plus difficile par aucun des participants à ce Procès, même par la presse. Cette guerre m'a apporté tellement de souffrances et de malheurs que je n'ai aucune raison de protéger ou de soutenir qui que ce soit ayant été coupable ou complice de ce malheur personnel et du malheur qui a fondu sur tout notre peuple. Je n'essaierai pas non plus de faire échapper une telle personne à une peine juste. Je m'efforce simplement d'aider le Tribunal dans sa recherche de la vérité et de rendre ainsi possible la prononciation d'un jugement juste et d'éviter que des innocents ne soient condamnés.

LE PRÉSIDENT. — Je vous prie de reprendre votre place. Vous, n'avez pas à faire de discours et, à mon avis, vous avez fait un discours. Ce n'est pas le moment choisi pour cela.

M. BABEL. — Je tenais cela pour indispensable, puisque je n'avais pas été protégé contre le reproche du Ministère Public.

(M. Babel part pour regagner sa place.)

LE PRÉSIDENT. — Un moment, revenez.

(M. Babel revient devant le microphone.)

Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Écoutez-moi. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire lorsque vous me dites que vous n'êtes pas protégé contre le Ministère Public. Le Ministère Public a fait appeler ce témoin et les avocats ont eu l'occasion de le contre-interroger. Et je crois que vous vous êtes adressé au

Tribunal en vue de contre-interroger le témoin. Je ne comprends pas votre protestation.

M. BABEL. — Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la procédure telle qu'elle est pratiquée en Angleterre, en Amérique et en d'autres pays, mais d'après le Droit pénal allemand et la procédure pénale allemande, il est d'usage que, lorsque des attaques sont faites à une partie au procès, d'une manière injustifiée et non fondée, elles soient repoussées par le Président. C'est pourquoi je m'attendais à ce que ce soit le cas ici. Puisque ça ne l'est pas, j'ai saisi l'occasion... excusez-moi si j'ai heurté les règles de procédure.

LE PRÉSIDENT. — Quelle accusation injuste mentionnez-vous?

M. BABEL. — Le représentant de l'Accusation a insinué que j'avais posé des questions de façon à troubler le témoin, c'est-à-dire pour essayer d'amener le témoin à ne pas pouvoir formuler sa déposition d'une manière appropriée. C'est là un reproche injurieux pour la Défense, pour nous tous, en tout cas pour moi-même, car je ne sais pas ce que les autres défenseurs en pensent.

LE PRÉSIDENT. — Je ne comprends toujours pas ce que vous voulez dire.

M. BABEL. — Monsieur le Président, je regrette beaucoup, mais je crois que je ne puis pas vous convaincre, parce que vous ne connaissez vraisemblablement pas la mentalité allemande en ces matières, car notre procédure est toute différente. Je n'ai pas du tout voulu vous offenser, Monsieur le Président. Je voulais simplement prouver que ce reproche était tout à fait injustifié et que je le rejetais.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Babel, je comprends que le représentant du Ministère Public vous aurait dit quelque chose. Que vous a-t-il donc dit?

M. BABEL. — Le représentant de l'Accusation a dit que, par les questions que j'avais posées, j'avais essayé de troubler le témoin et ainsi, à mon avis, que je faisais quelque chose d'incorrect. Je ne suis pas là pour amener du trouble dans l'esprit des témoins, mais au contraire pour aider le Tribunal à rechercher la vérité. On ne peut pas y arriver si on trouble les témoins.

LE PRÉSIDENT. — Je comprends maintenant; je ne pense pas du tout que le représentant du Ministère Public ait voulu porter une accusation contre votre conduite professionnelle. Si c'est tout ce que vous voulez dire, je comprends très bien ce que vous désiriez exprimer.

Avez-vous l'intention de poser des questions à ce témoin?

M. BABEL. — Oui, une question. (*Au témoin.*) Vous avez dit que dans le bloc 46 ou 50, l'un des deux, on avait apporté des armes, 50 fusils, si j'ai compris. Qui a introduit ces armes ?

Dr BALACHOWSKY. — C'est nous, les détenus, qui les avons cachées.

M. BABEL. — Dans quel but ?

Dr BALACHOWSKY. — Pour défendre notre peau.

M. BABEL. — Je n'ai pas compris.

Dr BALACHOWSKY. — J'ai dit que nous avons caché ces fusils dans le but de vendre notre peau, c'est-à-dire de nous défendre jusqu'à la mort au lieu d'être exterminés comme l'ont été la plupart de nos camarades dans les camps, au lance-flammes ou à la mitrailleuse. Dans ce cas, nous nous serions défendus avec les fusils que nous avions cachés.

M. BABEL. — Vous disiez : « Nous, les détenus. » Qui étaient ces détenus ?

Dr BALACHOWSKY. — Les détenus à l'intérieur du camp.

M. BABEL. — Quels détenus ?

Dr BALACHOWSKY. — Nous, les politiques.

M. BABEL. — Ce devait être en majorité des détenus allemands de camps de concentration ?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait toutes les nationalités. Car il y avait dans le camp, ce que les SS ignoraient, une organisation internationale et secrète de défense, avec des bataillons de choc.

M. BABEL. — En somme, les détenus allemands aussi vous ont aidés ou ont voulu vous aider dans cette affaire ?

Dr BALACHOWSKY. — Les détenus allemands faisaient partie également de ces bataillons de choc, des détenus politiques allemands et notamment de vieux communistes allemands qui avaient 10 ans d'incarcération et qui ont été d'excellents éléments dans les derniers moments du camp.

M. BABEL. — Oui, c'est ce que je voulais savoir. En somme, à l'exception des criminels qui étaient marqués en vert, vous vous êtes mis d'accord avec vos co-détenus, même s'ils étaient allemands, et vous vous êtes bien entendus ensemble, vous avez tenté quelque chose avec eux ?

Dr BALACHOWSKY. — La question des « verts » ne s'est pas posée, car les SS ont évacué les verts avec eux dans les derniers jours qui ont précédé la libération du camp. Ils les ont presque tous exterminés. En tout cas, ils ont quitté le camp et nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Sans doute s'en cache-t-il encore des éléments parmi la population allemande.

M. BABEL. — Ma question ne concernait pas les « verts », mais votre attitude vis-à-vis des détenus politiques allemands.

Dr BALACHOWSKY. — Les détenus politiques allemands, français, russes, hollandais, belges, luxembourgeois, ont formé à l'intérieur du camp des bataillons de choc secrets, qui ont pris les armes à la dernière minute et collaboré à la libération du camp. Ces armes étaient cachées; elles venaient des usines de fabrication d'armes de Gustloff qui se trouvaient à proximité du camp. Ces armes étaient volées par les travailleurs qui travaillaient à cette usine et qui, chaque jour, rapportaient soit une crosse cachée dans leurs vêtements, soit un canon de fusil, soit une culasse; et secrètement, avec d'immenses difficultés, on a remonté ces fusils complètement, avec les différentes pièces, puis caché ces fusils. Ce sont ces fusils qui nous ont servi dans les derniers jours de la vie du camp.

M. BABEL. — Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions? Avez-vous des questions, Monsieur Dubost?

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(Le Dr Alfred Balachowsky se retire.)

M. DUBOST. — Ces deux jours de témoignages nous dispenseront de poursuivre plus longuement nos lectures, puisqu'il semble établi, aux yeux du Tribunal, que dans tous les camps, les excès, les sévices, les crimes dont la description vous a été faite par nos témoins, se sont identiquement répétés et ont ainsi témoigné d'une volonté supérieure, prenant son origine au sein même du Gouvernement, volonté systématique d'extermination et de terreur, dont l'Europe entière, l'Europe occupée dans sa totalité, a souffert.

Nous nous contenterons, par conséquent, de déposer rapidement ces documents que nous avons rassemblés, sans vous en donner autrement lecture, en nous contentant d'une très brève analyse lorsqu'ils seront susceptibles de vous apporter...

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dubost, comprenez bien que le Tribunal est satisfait des preuves qu'il a entendues jusqu'à présent. Mais, naturellement, il s'attend à prendre connaissance des preuves fournies ou qui pourront être fournies par les accusés et, bien entendu, il suspendra son jugement jusqu'à ce qu'il en ait pris connaissance, comme je le signalais hier. Je crois que, selon l'article 24^e du Statut, vous aurez l'occasion de demander au Tribunal, si vous pensez que cela soit nécessaire, de faire appel à

des contre-preuves, en réponse à ce que les accusés pourront fournir. Tout ce que je voulais vous indiquer maintenant, c'est que le Tribunal ne forme pas son opinion dès maintenant. Il attendra d'avoir pris connaissance des preuves de la Défense.

M. DUBOST. — J'entends bien, Monsieur le Président, mais je pense que les témoignages que nous vous avons apportés, les preuves testimoniales que nous vous avons présentées pendant ces deux jours constituent l'une des pièces essentielles de notre accusation; aussi, cela nous permettra d'abrégier la présentation de nos documents. Nous nous contenterons de les présenter par analyse ou par de très brefs extraits.

Nous en étions restés à la description des transports, des conditions dans lesquelles ils étaient faits, au moment où nous avons commencé à faire entendre nos témoins. Dans le but d'établir quels sont, parmi les accusés, ceux qui sont spécialement responsables de ces transports, je dépose, sous le n° RF-335, le document UK-56, signé de Jodl et ordonnant de déporter des Juifs du Danemark. C'est dans le premier livre de documents, sur la déportation.

Je continue l'exposé d'une question qui a été interrompue vendredi à la suspension d'audience à 17 heures. Ce document UK-56 est un télégramme transmis en clair avec la mention « Document secret » (Geheime Kommandosache). C'est le huitième du premier livre. Je lis le deuxième paragraphe :

« La déportation des Juifs sera entreprise par le Reichsführer SS qui, pour ce fait, enverra deux bataillons de police au Danemark... »

« Par ordre : Signé : Jodl. »

Il y a ici une exécution d'un acte politique par un organisme militaire, ou du moins par un chef appartenant à un organisme militaire : le Grand État-Major allemand. Ce document atteint donc à la fois Jodl et le Grand État-Major.

Nous avons déposé sous le n° RF-324 (F-224), dans le courant de l'audience de vendredi après-midi, un extrait du rapport du Gouvernement hollandais. Le Tribunal trouvera dans ce rapport les renseignements concernant la déportation des Juifs hollandais détenus à Westerbork.

« 2. Tous les Juifs hollandais arrêtés par les Allemands étaient rassemblés au camp de Westerbork... »

« 3. Peu à peu, tous les internés de Westerbork furent déportés en Pologne. »

Les conséquences de ces transports, faits dans des conditions qui ont été décrites par des témoins, ont-elles besoin d'être rappelées? Alors que l'on ouvrait les wagons, on sortait d'abord

de nombreux cadavres pour découvrir derrière eux quelques survivants.

Dans le document français F-115 (RF-336) qui est le rapport du professeur Richet, celui-ci répète ce que nous ont dit les témoins : les déportés étaient de 75 à 120 par wagon. Dans chaque transport mouraient des hommes. Le fait est constant à Buchenwald, où 25% des hommes au moins avaient succombé pendant le trajet de Compiègne pour un voyage de 60 heures en moyenne. Ce témoignage concorde avec celui de Blaha, celui de Madame Vaillant-Couturier et avec celui du professeur Dupont.

Le témoignage de Blaha figure lui-même dans votre livre de documents sous le n° PS-3249. C'est la deuxième déclaration de Blaha ; nous avons interrogé Blaha, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lire ce qu'il nous a déclaré.

Un transport effroyablement célèbre est celui de Dachau pendant le mois d'août et le mois de septembre 1944. Alors que de nombreux convois partis de France, généralement des camps de Bretagne, arrivèrent dans ce camp avec 400 à 500 morts sur près de 2.000 hommes par train. La première page du document F-140 indique — et je la cite pour ne plus avoir à y revenir — dans le quatrième paragraphe qui a trait à Auschwitz :

« Environ 7.000.000 de personnes sont mortes dans ce camp ».

Les conditions de transport dont Madame Vaillant-Couturier nous a donné la description, sont répétées.

Dans le convoi du 2 juillet 1944, parti de Compiègne, des scènes de folie et des rixes se produisirent entre détenus, et plus de 600 d'entre eux moururent entre Compiègne et Dachau. C'est de ce convoi qu'il est question dans le document suivant F-83, que nous déposons sous le n° RF-337, et qui indique dans le procès-verbal du Dr Bouvier, Reims, le 20 février 1945, que ces détenus, dès leur passage à Reims, étaient déjà à moitié morts de soif. « Huit moribonds, dont un religieux, sont extraits déjà à Reims de ces wagons. »

Ce convoi devait aller jusqu'à Dachau, et à quelques kilomètres de Compiègne, il y a déjà de nombreux morts dans chaque wagon.

Le document RF-331 (F-321), multiplie les exemples des conditions abominables dans lesquelles nos compatriotes furent transportés de France en Allemagne (page 21 tout en haut de la page) :

« En gare de Brême, l'eau nous a été refusée par la Croix-Rouge allemande.

« Nous étions morts de soif. A Breslau, les détenus ont à nouveau supplié les infirmières de la Croix-Rouge allemande de nous donner un peu d'eau. Elles sont restées insensibles à nos supplications... »

Pour empêcher les évasions, au mépris de tous les sentiments de pudeur, les plus naturels et les plus élémentaires, on obligeait

les déportés, dans de nombreux convois, à se dépouiller de tous leurs vêtements; ainsi voyagèrent-ils, pendant de nombreuses heures, tout nus, de France en Allemagne. Un témoignage en est donné par le document officiel déjà déposé sous le n° RF-301 :

« L'un des moyens employés pour empêcher les évasions ou en représailles de celles-ci, fut de faire déshabiller complètement les détenus. »

Et l'auteur du rapport ajoute :

« Cette sanction avait aussi pour but la dégradation morale de l'individu. »

Les témoignages les plus modérés rapportent que cet entassement d'hommes nus, ayant à peine la place de respirer, était d'une violence horrible.

Lorsque des évasions, malgré ces précautions, avaient lieu, on prenait des otages dans des wagons et on les fusillait. Le témoignage en est fourni par le même document : « Cinq déportés furent exécutés... »

« C'est ainsi que furent enterrés près de Montmorency 5 déportés du train du 15 août 1944, et que 5 autres de ce même train furent exécutés à coups de pistolets par des gendarmes allemands et des officiers de la Wehrmacht à Domprémy (Marne).

Est-il nécessaire d'ajouter à cette citation celle de l'autre document que nous vous avons déjà soumis sous le n° RF-331 (F-321).

« Quelques jeunes gens furent choisis à la hâte. A leur arrivée dans la tranchée, chaque gendarme s'empara d'un détenu, le plaqua contre la paroi de la tranchée et lui tira un coup de pistolet dans la nuque. »

C'est aux mêmes règles qu'obéirent les déportations au Danemark. Les Juifs danois furent particulièrement frappés. Un certain nombre d'entre eux, alertés à temps, purent s'enfuir en Suède, aidés par les patriotes danois. Malheureusement, 8.000 à 9.000 personnes furent appréhendées par les Allemands et déportées. On estime que 475 d'entre elles furent transportées par bateaux et camions dans des conditions inhumaines, en Bohême et Moravie, à Theresienstadt. Ceci résulte du document danois F-666 déposé sous le n° RF-338.

Pour ce pays, il est nécessaire de porter à la connaissance du Tribunal la déportation des gardes-frontières :

« Dans la plupart des endroits, les policiers furent renvoyés aussitôt après avoir été désarmés. Seulement à Copenhague et dans les grandes villes de province, ils furent retenus et, partie par bateau, partie par camion de marchandises, emmenés vers le sud de l'Allemagne.

«Les policiers furent emmenés de Neuengamme au camp de concentration de Buchenwald. Ils furent logés là dans des conditions sanitaires indescriptibles. Une très grande proportion tombèrent malades. Environ 100 policiers et gardes-frontières moururent et plusieurs portent encore des traces de leur séjour.»

Au terme de ces déportations, tous les citoyens des pays soumis de l'Ouest de l'Europe se retrouveront, en compagnie d'ailleurs de leurs camarades d'infortune de l'Est, dans les camps de concentration de l'Allemagne. Ces camps sont un moyen de réalisation de la politique d'extermination que poursuit l'Allemagne depuis la prise du pouvoir par les nationaux-socialistes. Cette politique d'extermination tend, à s'en tenir aux seuls propos de Hitler, à installer en Europe 250.000.000 d'Allemands sur les territoires voisins de l'Allemagne qui constituent l'espace vital de l'Allemagne.

La Police, l'Armée allemandes n'osent plus fusiller leurs otages; ni l'une ni l'autre ne leur font cependant grâce. On les transporte, à un rythme de plus en plus accéléré depuis 1943, dans les camps de concentration allemands, où tout est mis en œuvre pour qu'ils disparaissent, depuis le travail exténuant jusqu'à la chambre à gaz.

Les recensements auxquels nous avons procédé en France permettent d'affirmer qu'il y eut plus de 250.000 déportés en France; 35.000 seulement sont rentrés. Le document F-497, déposé sous le n° RF-339, indique que sur les 600.000 arrestations auxquelles les Allemands ont procédé en France, 350.000 furent faites en vue d'un internement en France ou en Allemagne.

«Nombre total des déportés: 250.000;

«Nombre des déportés rentrés: 35.000.»

Page suivante, quelques noms des personnalités françaises déportées:

«Préfets: MM. Bussières, Bonnefoy, disparus dans le cap Arcona;

«Généraux: de Lestraing, exécuté à Dachau; Job, exécuté à Auschwitz; Frère, mort au Struthof; Bardi de Fourtou, mort à Neuengamme; colonel Roger Masse, mort à Auschwitz;

«Hauts fonctionnaires: marquis de Moustier, mort à Neuengamme; Bouloche, inspecteur général des Ponts et Chaussées, mort à Buchenwald; sa femme, morte à Ravensbrück; un de ses fils mort en déportation; son autre fils seul revenu de Flossenbürg; Jean Devèze, ingénieur des Ponts et Chaussées, disparu à Nordhausen; Pierre Block, ingénieur des Ponts et Chaussées, mort à Auschwitz; Madame Getting, fondatrice du Service Social en France, disparue à Auschwitz;

« Parmi les universitaires, les plus grands noms français, tels que Henri Maspero, professeur au Collège de France, mort à Buchenwald; Georges Bruhat, directeur de l'École Normale supérieure, mort à Oranienburg; professeur Vieille, mort à Buchenwald... »

Il n'est pas possible de citer tous les intellectuels français exterminés par la fureur allemande. Parmi les médecins, nous devons cependant signaler la disparition du directeur de l'hôpital Rothschild et du professeur Florence, assassinés l'un à Auschwitz et l'autre à Neuengamme.

En ce qui concerne la Hollande, 110.000 citoyens de religion israélite ont été arrêtés; 5.000 seulement sont revenus.

16.000 patriotes ont été arrêtés, 6.000 seulement sont revenus. Au total, sur 126.000 déportés, 11.000 rapatriés après la libération.

En Belgique, 197.150 déportés, à l'exclusion des prisonniers de guerre. En y comprenant les prisonniers de guerre: 250.000.

Au Luxembourg, 7.000 déportés, plus de 700 Juifs. 4.000 de la ville de Luxembourg; sur ces 4.000, 500 sont morts.

Au Danemark, RF-338 (F-666 déjà déposé): 6.104 Danois furent internés; 583 moururent.

Il y eut des camps en Allemagne et hors d'Allemagne. La plupart des camps servirent simplement au triage des prisonniers et je vous en ai entretenu déjà. Cependant, certains fonctionnèrent comme ceux d'Allemagne; parmi eux, il convient de signaler Westerbork, en Hollande, qui fait l'objet du document F-224 déjà déposé sous le n° RF-324, rapport officiel du Gouvernement hollandais. Le camp de Amersfoort, toujours en Hollande, fait l'objet du document F-677 qui sera déposé sous le n° RF-344.

Ce que nous savons déjà par les témoignages directs du régime des camps d'internement nazis nous dispensera de vous donner lecture entière de ce rapport qui, au demeurant, est assez volumineux, et qui n'apporte pas de renseignements nouveaux notables sur le régime de ces camps.

Il y a aussi le camp de Vught, toujours en Hollande; puis, en Norvège, le camp de Grini, le camp de Falstad, celui d'Ulven, celui d'Espeland et celui de Sydspissen, qui font l'objet d'une description fournie par le Gouvernement norvégien dans le document F-240 (déposé sous le n° RF-292).

Le Tribunal m'excusera de ne pas lire ce document qui ne nous donne aucune information autre que celles déjà entendues au cours de l'audition des témoins.

Les camps d'Allemagne, comme d'ailleurs les camps hors d'Allemagne, qui n'étaient pas seulement des camps de passage, doivent

être divisés en trois catégories, aux termes mêmes des instructions allemandes qui sont tombées en notre possession, document PS-1063 (USA-492). Nous lisons :

« Le Reichsführer SS et chef de la Police allemande a donné son accord relatif au classement par catégories des camps de concentration, suivant la personnalité du détenu et le degré de danger qu'il représente pour l'État. Par conséquent, les camps de concentration ont été placés dans les catégories suivantes :

« Catégorie 1 : pour les détenus coupables de délits mineurs ;

« Catégorie 1 a : pour les détenus âgés et ceux dont la santé ne permet le travail que sous certaines conditions ;

« Catégorie 2 : pour les détenus plus lourdement chargés, mais toutefois encore susceptibles de rééducation ;

« Catégorie 3 : pour tous les détenus dont les charges sont particulièrement lourdes . . . »

A la date du 2 janvier 1941, date de ce document, l'administration allemande, en répartissant les camps en trois catégories, donne l'énumération, dans chacune de ces catégories, des principaux camps allemands. Il me paraît inutile de revenir sur la répartition géographique de ces camps à l'intérieur de l'Allemagne, puisqu'aussi bien mes collègues américains ont présenté un exposé complet de la question avec carte géographique à l'appui. L'organisation et le fonctionnement de ces camps sont réglés de façon à atteindre un double but : le premier, aux termes du document n° F-285, déposé sous le n° RF-346, a pour but de suppléer à l'absence de main-d'œuvre en obtenant le maximum de rendement avec le minimum de frais. Je ne le lirai pas *in extenso*, cependant je vais en lire le premier paragraphe, page 14 de votre deuxième livre de documents :

« Pour des raisons importantes d'ordre militaire — ceci est à la date du 17 décembre 1942 et coïncide avec des difficultés rencontrées au cours de la campagne de Russie — pour des raisons importantes d'ordre militaire qui ne peuvent pas être précisées, le Reichsführer SS et chef de la Police allemande a ordonné, le 14 décembre 1942, que, jusqu'à la fin janvier 1943 au plus tard, 35.000 détenus au moins, aptes au travail, doivent être envoyés dans des camps de concentration :

« Pour atteindre ce nombre, les mesures suivantes s'imposent :

« À dater de ce jour jusqu'au 1^{er} février 1943, tous les travailleurs originaires des pays de l'Est et tous les travailleurs de race étrangère qui se seront enfuis ou qui auront rompu leur contrat, devront être internés par les voies les plus rapides quand ils n'appartiennent pas à des États alliés, amis ou neutres. »

Internement arbitraire en vue de recueillir aux moindres frais possible le maximum d'une main-d'œuvre qui est déjà déportée en

Allemagne, mais qu'il faut payer parce qu'elle y est sous le régime des contrats de travail.

L'organisation de ces camps tend encore à exterminer toutes les forces mortes, toutes celles qui ne peuvent plus être exploitées par l'industrie allemande et qui, en général, pourraient entraver l'expansion nazie. Un témoignage irrévocable est fourni par (document R-91, pages 20 et 21 du deuxième livre de documents, déposé sous le n° RF-347) le télégramme de l'État-Major du Reichsführer SS, reçu à 2 h. 10 le 16 décembre 1942, de Berlin :

« Ayant trait à l'augmentation du nombre des travailleurs transférés au camp de concentration, ce qui devait être terminé pour le 30 janvier 1943, on peut procéder de la façon suivante en ce qui concerne les Juifs :

« 1. Nombre total : 45.000 Juifs ;

« 2. Début de transport : 11 janvier 1943 ; fin du transport : 31 janvier 1943 ...

« 3. (C'est la partie la plus importante du document) Les 45.000 Juifs se composeront de 30.000 Juifs provenant du district de Bialystok, 10.000 Juifs provenant du ghetto de Theresienstadt dont 5.000 sont des Juifs capables de travailler et qui, jusqu'à présent, furent utilisés pour les petits travaux du ghetto, ainsi que 5.000 Juifs qui sont en général incapables de travailler, pouvant comprendre des Juifs au-dessus de 60 ans.

« Afin de profiter de l'occasion de réduire le nombre des internés, qui se monte maintenant à 48.000, ce qui est excessif pour constituer le ghetto, je demande des pouvoirs spéciaux pour m'occuper de cela ... »

Tout à fait à la fin de ce paragraphe :

« Le nombre 45.000 comprend les *inaptes au travail* (vieux Juifs et enfants compris). Au moyen d'un système rationnel, le triage des arrivants à Auschwitz devrait fournir au moins de 10.000 à 15.000 *personnes capables de travailler*. »

Ceci est souligné dans le texte. Et voici un document officiel qui corrobore le témoignage de Madame Vaillant-Couturier, parmi les nombreux autres témoignages sur la même question, aux termes duquel les sélections systématiques étaient faites dans chaque convoi arrivant à Auschwitz et cela, non par la seule volonté du chef de camp d'Auschwitz, mais en conséquence d'ordres supérieurs émanant du Gouvernement du Reich.

Si le Tribunal le permet, mon exposé sera interrompu là ce soir et reprendra demain sur le problème de l'utilisation de cette main-d'œuvre, exposé que je m'efforcerai de traiter aussi rapidement que possible, compte tenu des témoignages que nous avons reçus.

(L'audience sera reprise le 30 janvier 1946 à 10 heures.)